



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

SOMMAIRE

• L'édito du Président	3
• Présentation de la communauté d'agglomération	4
• Les élus :	
• Les vice-présidents	6
• Les conseillers délégués	9
• Les conseillers communautaires	10
• La direction des Ressources Humaines	18
• Le Secrétariat général	22
• La direction du Service à la Population	25
• La politique de la Ville	28
• Le réseau « Escales »	31
• Musée Pierre-Noël et Patrimoine	33
• Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle	35
• Le pôle Spectacle vivant	37
• Le conservatoire Olivier Douchain	40
• L'office de Tourisme	43
• Le service Développement Economique	45
• La direction de l'Urbanisme	48
• Le service Enfance	50
• Le Relais Petite Enfance	51
• Les sites d'accueil périscolaires et extrascolaires	52
• La maison de l'Enfance	53
• Le service Développement du Territoire et Habitat	54
• La direction de l'Environnement	57
• Le service Communication	60
• La direction des Déchets et Ordures Ménagères	62
• La direction des Systèmes d'Information	64
• Le bureau d'Etudes / les grands projets	66
• La direction de l'Eau et de l'Assainissement	69
• La direction des Mobilités	73
• Le projet de territoire / Le plan climat / Le conseil de développement	75
• Le projet de territoire	76
• Le plan climat	76
• Le conseil de développement	77
• Le service Santé et Transition écologique	78
• La direction des Affaires Financières/Contrôle de gestion	81
• Le budget principal	83
• Les dépenses de fonctionnement	84
• Ratios financiers / Capacités d'autofinancement	88
• La section d'investissement	89
• Structure et gestion de la dette	91
• Les budgets annexes	93

EDITO DU PRÉSIDENT

2024 a été une année particulièrement exigeante. Elle aura nécessité rigueur, lucidité et fermeté pour garder le cap que nous nous sommes fixé. Plus que jamais, le besoin de coopération et d'engagement s'est imposé comme une évidence et une condition de réussite pour les élus et les agents de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Si rien n'est jamais simple, tout devient possible grâce à la force du collectif.

Dans un contexte marqué par de fortes contraintes économiques et par des responsabilités accrues — qu'il s'agisse de la gestion de l'eau, de l'assainissement, de notre exigence d'attractivité ou de l'évolution nécessaire de nos pratiques —, c'est l'équipe qui fait la différence.

La réussite de notre projet repose sur la continuité de l'action, la confiance et l'engagement de chacun.

Notre ambition reste intacte : construite, ensemble, une Agglomération toujours plus agile, inventive et attentive à ses habitants et à ses usagers.

Le lancement de la marque « Saint-Dié, Vallée des Vosges – Vivre », la signature du Contrat de Ville 2024-2030, la mise en œuvre de la REOM incitative, les travaux de restauration des affluents rive gauche de la Meurthe et autres travaux hydromorphologiques ainsi que le nombre significatif de dossiers, portés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain et Petites Villes de Demain, témoignent d'une année 2024 riche en réalisations collectives.

Notre objectif est également d'assurer un maillage équilibré du territoire, avec une répartition optimale des équipements et des dispositifs offerts. Enfin, toutes ces politiques sont menées dans un esprit de solidarité, qui se concrétise par un accompagnement financier adapté aux besoins spécifiques de chacune des 77 communes, qui composent l'Agglomération. Les actions conduites en 2024, que vous allez découvrir dans ce document, illustrent notre engagement à construire le présent et le futur d'un territoire à la fois dynamique mais aussi viscéralement attaché à la cohésion territoriale et aux valeurs humaines.

Bonne lecture à tous !



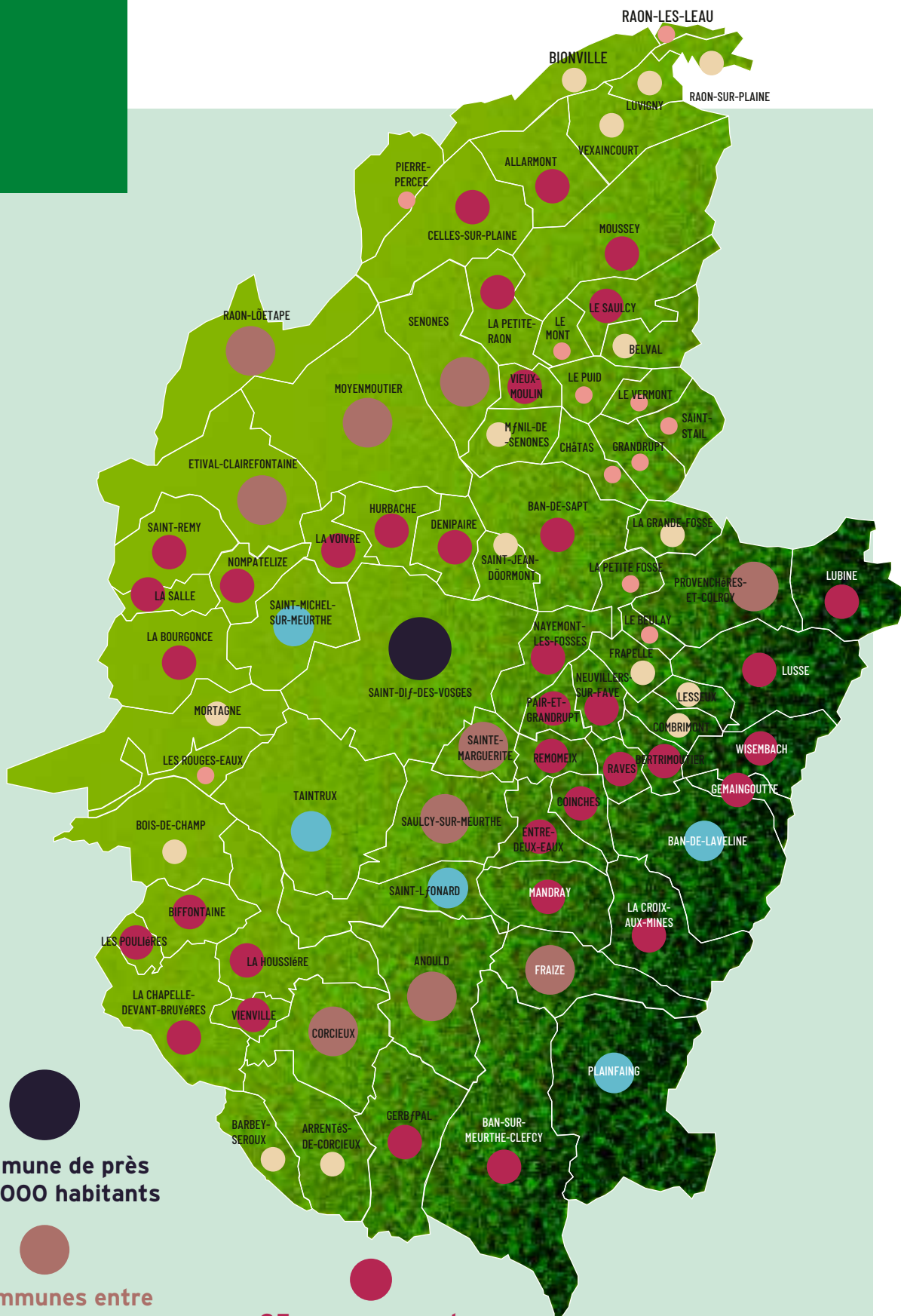
Claude GEORGE
Président de la Communauté d'agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges
Maire de Saint-Remy

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Située à l'Est du département des Vosges, la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges forme un territoire cohérent fait de centralités naturelles, reliées entre elles par un réseau routier permettant des déplacements aisés.

Configuré en un système de vallées, ce territoire de 77 communes et d'environ 74 000 habitants s'organise autour de la vallée de la Meurthe, qui traverse le territoire du Sud au Nord, et de la ville-centre de Saint-Dié-des-Vosges qui recense environ 20 000 habitants. Sept pôles intermédiaires viennent équilibrer le territoire, offrant ainsi une armature de services bien structurée : Raon-l'Étape, Senones, Moyenmoutier, Corcieux, Fraize, Plainfaing et Provenchères-et-Colroy.

Les différentes entités paysagères de l'agglomération (zones montagneuses, vallées, plateaux agricoles) forment un cadre de vie et une attractivité propres à ce territoire de moyenne montagne qui regorge d'atouts naturels et d'activités sportives et culturelles, mais aussi d'un tissu socio-économique en plein renouveau.



1 commune de près de 20 000 habitants

10 communes entre 2 000 et 7 000 habitants

35 communes entre 200 et 1 000 habitants

5 communes entre 1 000 et 2 000 habitants

15 communes entre 100 et 200 habitants

11 communes de moins de 100 habitants

LES VICE-PRÉSIDENTS



1^{ère} Vice-Présidente

Annabelle SOUDIERE

Déléguée aux Ressources Humaines, à la Formation, à l'Enseignement Supérieur, à l'Égalité des chances et à l'Administration générale



2^{ème} Vice-Président

Bruno TOUSSAINT

Délégué à la Santé et à la Politique de la ville



3^{ème} Vice-Présidente

Brigitte GAMAIN

Déléguée à la Cohésion Territoriale et aux Relations avec les Communes



4^{ème} Vice-Président

Benoît PIERRAT

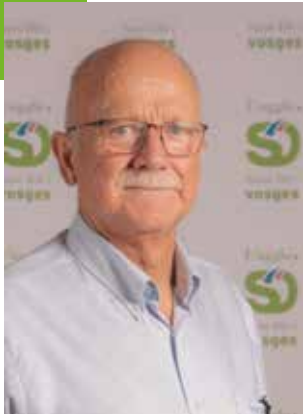
Délégué à l'Emploi, à l'Économie, au Commerce, à l'Artisanat et à l'Économie Sociale et Solidaire



5^{ème} Vice-Présidente

Caroline PRIVAT-MATTIONI

Déléguée au Développement Durable et à la Transition Écologique et Énergétique



6^{ème} Vice-Président

André BOULANGEOT

Délégué à la Prévention, la Collecte et la Valorisation des déchets



7^{ème} Vice-Président

Jean-Marie LALANDRE

Délégué aux Sports



8^{ème} Vice-Présidente

Caroline LEROGNON

Déléguée aux Finances



9^{ème} Vice-Président

Jean-Louis ROPP

Délégué à l'Eau et l'Assainissement
et aux Cycles de l'Eau



10^{ème} Vice-Présidente

Claude KIENER

Déléguée à la Culture, aux Grands
Evénements et à la Mémoire

LES VICE-PRÉSIDENTS (SUITE)



11^{ème} Vice-Président

Patrick LALEVÉE

Délégué au Tourisme, à la Promotion du Territoire et à la Montagne

12^{ème} Vice-Président

Serge ALEM

Délégué à l'Habitat, au Logement et aux Travaux



13^{ème} Vice-Président

Jacques JALLAIS

Délégué à l'Urbanisme

14^{ème} Vice-Présidente

Gina FILOGONIO

Déléguée à la Vie Associative, à la Solidarité et à l'Égalité des Femmes et des Hommes



15^{ème} Vice-Présidente

Virginie LALEVÉE

Déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Services Publics

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Aurélien BANSEPT
Délégué à la Biodiversité

Steeves BRENET
Délégué à la Transition numérique, au Marketing Territorial et à la Communication



Christian CAEL
Délégué à l'Agriculture et aux Circuits courts

Delphine DUCRET-DIDIER
Déléguée au Commerce et à l'Economie Sociale et Solidaire



Denis GUYON
Délégué à la Mémoire, aux Combattants et au Petit Patrimoine

Emmanuel LAURENT
Délégué aux Mobilités Actives



Laurent PARISSÉ
Délégué à la Ruralité

Bernard ROPP
Délégué aux déchetteries



Gérard ROUDOT
Délégué à l'Eau

Carole TRARBACH
Déléguée aux Services Publics



Patrick ZANCHETTA
Délégué à l'Assainissement et aux Travaux Communautaires



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Didier AGUSTI,
maire de Denipaire

Serge ALEM,
maire de Ban-de-Sapt

François ALTAN,
maire de Belval

Eric AUBERT,
maire de Raves

Jean-Luc AUDOIN,
maire de Le Saulcy

Edite AUGUSTO,
conseillère municipale de Saint-Dié-des Vosges

Jean-Yves AUZENE,
maire de La Croix-aux-Mines

Nicolas BALLAND,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Aurélien BANSEPT,
maire d'Etival-Clairefontaine

Annie-Marie BARTH,
maire de Combrimont

Issam BENOuada,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Jean-Luc BEVERINA,
maire de Senones

André BOULANGEOT,
maire de Sainte-Marguerite

Jean-Paul BOULANGER,
maire de La Houssière

Steeves BRENET,
maire de Provençères-et-Colroy

Jean-François BRUELLE,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Christian CAEL,
maire de Corcieux

Jacques CAVERZASI,
maire de Bois-de-Champs

Pierre CHACHAY,
maire de Taintrux

Régine CHINOUILH,
maire de Le Puid

Dominique CHOBOUT,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Marie-Hélène CHRETIEN,
adjointe au maire de Senones

Jean-Claude COURRIER,
adjoint au maire de Moyenmoutier

Jean-Marie CUNY,
maire de La Petite-Fosse

Colette DAUPHIN,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Marie-Claire DEL MASTRO,
conseillère municipale de Raon-l'Etape

Alain DEMANGE,
adjoint au maire d'Anould

Christian DEMANGE,
maire de Saint-Jean-d'Ormont

Stéphane DEMANGE,
maire de Ban-de-Laveline

Sylvia DIDIERDEFRESSE,
maire de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Sophie DIEUDONNE,
maire de Barbey-Seroux

Delphine DIDIER-DUCRET,
adjointe au maire de Moyenmoutier

Dominique DUHAUT,
maire de Entre-Deux-Eaux

Virginie DUPONT,
conseillère municipale de Raon-l'Étape

Sylvie FEBVET,
adjointe au maire d'Étival-Clairefontaine

Gina FILOGONIO,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

François FLEURENTDIDIER,
conseiller municipal de Fraize

Brigitte GAMAIN,
maire de Châtas

Romain GANIER,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Claude GEORGE,
maire de Saint-Remy

Annie GERARDIN,
maire de Nompatelize

Jean-Marie GLE,
maire de Pair-et-Grandrupt

Jean-Michel GRANDMAIRE,
maire de La Salle

Mustafa GUGLU,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Nadia GUIDAT,
adjointe au maire de Sainte-Marguerite

Denis GUYON,
maire de Pierre-Percée

Alain HAASS,
maire de La Grande Fosse

Christian HARENZA,
maire de Grandrupt

Brigitte HENRI,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Denis HENRY,
maire de Biffontaine

Denis HENRY,
maire de Raon-sur-Plaine

Patrick HERRIOT,
maire de Le Mont

Jacques HESTIN,
maire d'Anould

Denis HUIN,
maire de La Bourgonce

Jacques JALLAIS,
maire de Saulcy-sur-Meurthe

Claude KIENER,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Bertrand KLEIN,
maire de Moussey

Jean-Georges KOELLER,
maire de Le Vermont

Jean-Marie LALANDRE,
conseiller municipal de Le Beulay

Patrick LALEVEE,
maire de Plainfaing

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Virginie LALEVEE,
maire de les Arrentès-de-Corcieux

Daniel LALLEMAND,
maire de Ménéil-de-Senones

Emmanuel LAURENT,
maire de Mandray

David LAXENAIRE,
maire de Remomeix

Lionel LECLERC,
maire de Mortagne

Catherine LECOMTE,
maire de Vienville

Françoise LEGRAND,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Anthony LEMAIRE,
maire de Coinches

Céline LEMAIRE,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Caroline LEROGNON,
maire de Fraize

Jean-Jacques MARCHAL,
adjoint au maire de Moyenmoutier

Lucette MARCHAL,
adjointe au maire de Saint-Michel-sur-Meurthe

Catherine MATHIEU,
maire de Saint-Léonard

William MATHIS,
maire de Saint-Michel-sur-Meurthe

Etienne MEIRE,
maire de Raon-lès-Leau

Laure MOULIN,
adjointe au maire d'Anould

Jacques NICOLLE,
maire de Bertrimoutier

Jean-Marie NICOLLE,
maire de Saint-Stail

Jacques OHLMANN,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Laurent PARISSÉ,
maire de Lubine

Raoul PARTAGE,
maire de Lesseux

Damien PERSON,
adjoint au maire de Fraize

Christian PETIT,
maire de Bionville

Benoît PIERRAT,
maire de Raon-l'Étape

Julien PIERRAT-LABOLLE,
conseiller municipal de Raon-l'Étape

Jean-Joël PITON,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Charline PRINCE,
maire de Frapelle

Caroline PRIVAT-MATTIONI,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Guillaume PRUNIER-DUPARGE,
maire de Luvigny

Jean RABOLT,
maire de La Petite-Raon

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Marie-Christine REGNIER,
maire de Vexaincourt

Christine RISSE,
maire de Celles-sur-Plaine

Bernadette RIVAT,
maire de Les Rouges-Eaux

Bernard ROPP,
maire de La Voivre

Jean-Louis ROPP,
maire de Vieux-Moulin

Gérard ROUDOT,
maire de Lusse

Jacques ROUYER,
maire de Germaingoutte

Philippe SALERIO,
adjoint au maire de Raon-l'Étape

Pierre SARRAZIN,
maire d'Allarmont

Boury SECK,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Nicolas SIMON,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Annabelle SOUDIERE,
maire de Nayemont-les-Fosses

Jean-Luc THIRIET,
maire de Les Poulières

Bernard THOMAS,
maire de Gerbépal

Daniel TISSERRAND,
maire de Neuvillers-sur-Fave

Bruno TOUSSAINT,
maire de Saint-Dié-des-Vosges

Carole TRARBACH,
conseillère municipale de Raon-l'Étape

Jacques VALANCE,
maire de La Chapelle-devant-Bruyères

Patrick VILLAUME,
maire d'Hurbache

Rachel VOINSON,
maire de Wisembach

Jean-Marie VONDERSCHER,
adjoint au Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Fanny WAGNER,
adjointe au Maire de Saulcy-sur-Meurthe

Patrick ZANCHETTA,
adjoint au Maire de Saint-Dié-des-Vosges





LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- ◆ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- ◆ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- ◆ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- ◆ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2 - EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

- ◆ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- ◆ Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ◆ Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ;
- ◆ Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code.

3 - EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :

- ◆ Programme local de l'habitat ;
- ◆ Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- ◆ Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- ◆ Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- ◆ Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- ◆ Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4 - EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE :

- ◆ Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- ◆ Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- ◆ Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

6 - EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

- ◆ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS.

8 - EAU.

9 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 2224-8 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

10 - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, AU SENS DE L'ARTICLE L. 2226-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- ◆ En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ◆ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ◆ Action sociale d'intérêt communautaire ;
- ◆ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ◆ Création, entretien et gestion des équipements touristiques et patrimoniaux suivants :
 - ◆ les aires de camping-cars ;
 - ◆ les pistes multi-activités – voies vertes ;
 - ◆ les sentiers touristiques créés sous maîtrise d'ouvrage communautaire ;
 - ◆ le château de Pierre-Percée ;
 - ◆ la signalétique des sites patrimoniaux et touristiques.
- ◆ Démarche de labellisation « Villes et Pays d'art et d'histoire » ;
- ◆ Etudes et travaux visant à la réhabilitation et la valorisation du petit patrimoine rural caractéristique du territoire : fontaines, lavoirs et calvaires ;
- ◆ Etudes de valorisation patrimoniale et touristique des Abbayes ;
- ◆ Création et mise en place d'une signalétique d'identification du territoire ;
- ◆ Participation financière à l'établissement des réseaux publics de communications électroniques par conventions avec les collectivités territoriales compétentes ;
- ◆ Gestion et entretien des infrastructures télévisuelles ;
- ◆ Gestion des maisons de santé rurales de Ban-de-Laveline et Provençères-et-Colroy ;

- ◆ Promotion et formation à l'art musical sur le territoire des communes membres conformément aux statuts du Syndicat Mixte d'Arts Vivants ;
- ◆ Participation dans le cadre de ses compétences, aux activités et actions du Syndicat Mixte du PETR de la Déodatie ;
- ◆ Participation dans le cadre de ses compétences aux activités et actions du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée ;
- ◆ Contribution financière au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- ◆ Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ;
- ◆ Actions relatives à la gestion des structures paysagères et la détermination de systèmes agronomiques de production en vue de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau : la réalisation et le portage du projet collectif territorial encadrant les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), octroi et versement des PSE, contrôle, animation et suivi des actions menées au titre des PSE.



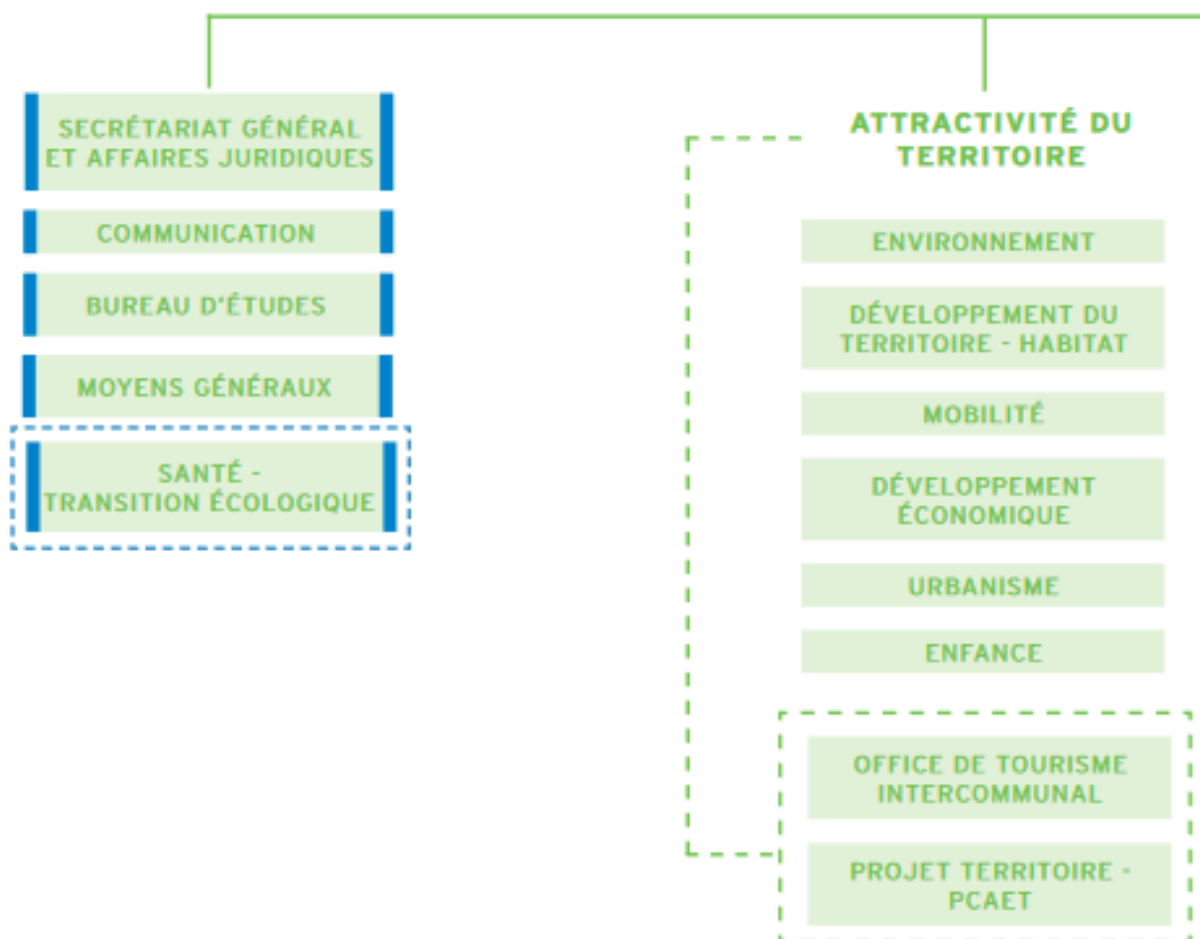
LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

PRÉS
DE L'AGGLO
DE SAINT-DIÉ

DIRECTION
DES SE





Ville de
Saint-Dié-des-Vosges



CABINET

GÉNÉRALE
RVICES

FINANCES -
EAU & ASSAINISSEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES

CONTRÔLE DE GESTION

FINANCES

DSI

EAU & ASSAINISSEMENT

DÉCHETS

VILLE-CENTRE ET
SERVICES À LA POPULATION

SERVICES À LA
POPULATION

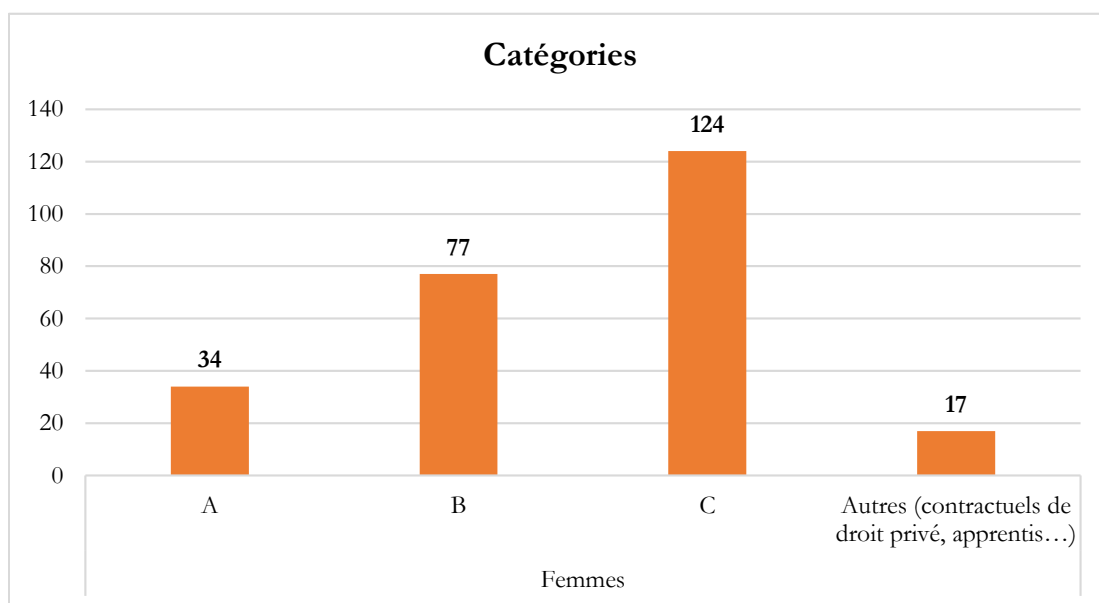
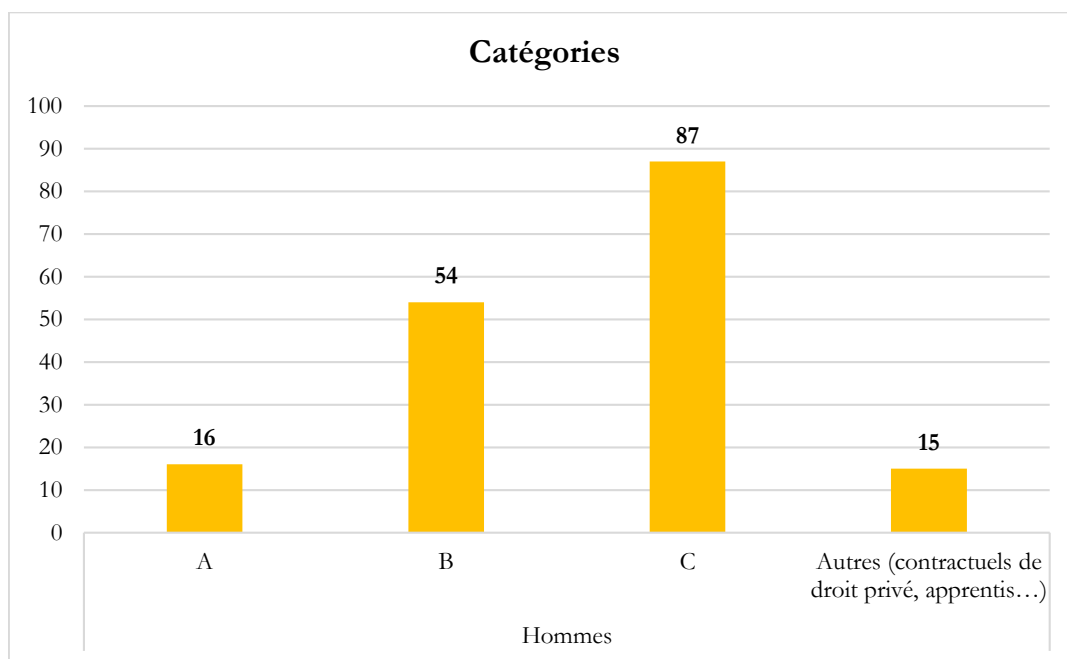
RESSOURCES HUMAINES

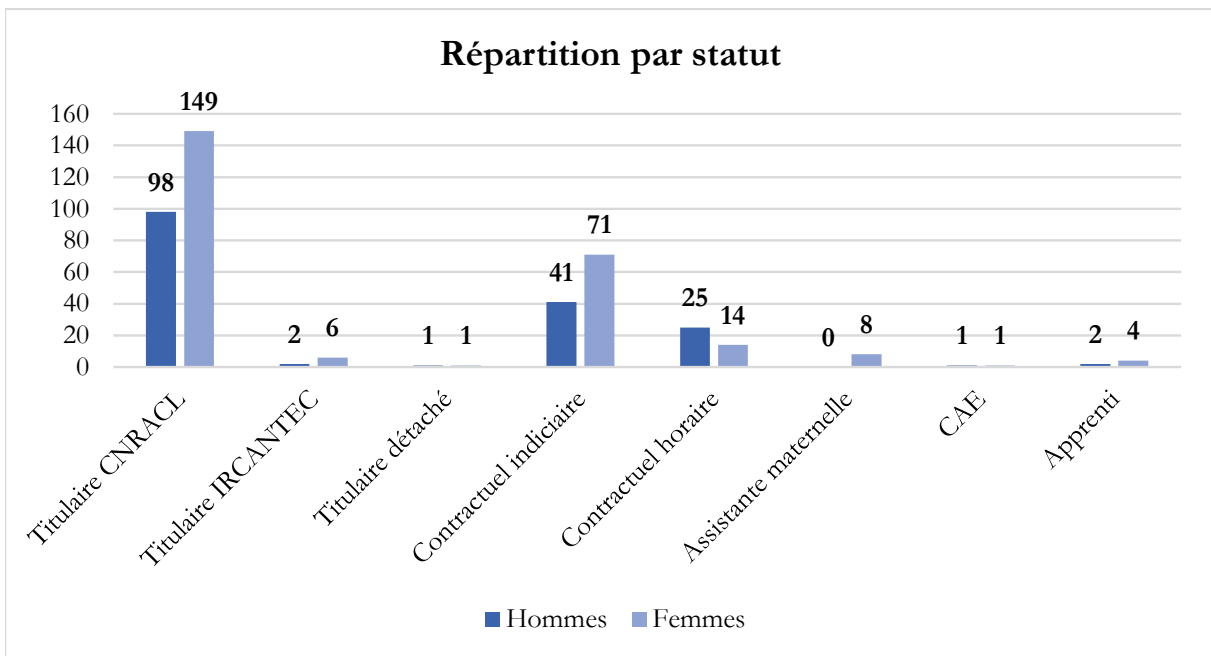
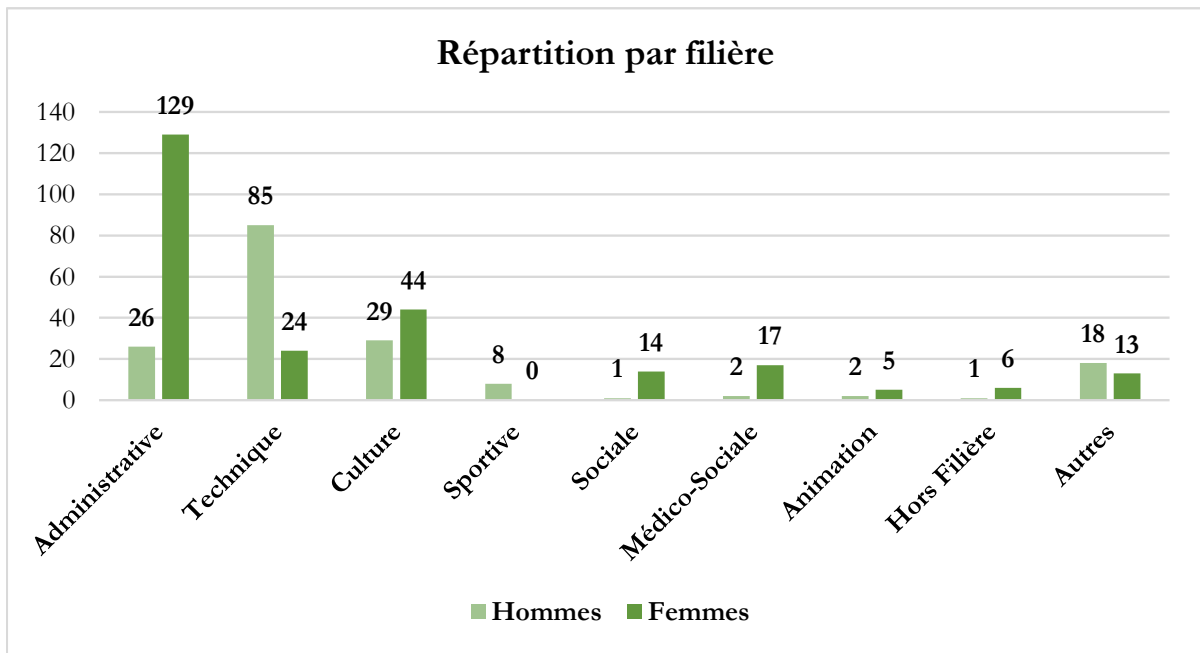
PRÉVENTION

CULTURE

LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

- ◆ 424 agents dont 375 équivalents temps plein ;
- ◆ Les femmes ont en moyenne 45 ans, les hommes 44 ;
- ◆ Les femmes représentent 59 % des effectifs contre 41 % des effectifs pour les hommes





LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL REGROUPE 5 PÔLES :

- ◆ **Le service juridique, responsable du suivi et de la gestion des marchés publics, garantit la conformité légale des actions et dossiers des services de la collectivité, y compris en phases précontentieuse et contentieuse si nécessaire. Il offre également des conseils et un soutien aux directions et élus qui en font la demande.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Les travaux de renouvellement de la conduite de distribution principale d'eau potable sur la RD424 (291 335 € HT) ;
- Le marché de fourniture de cuves de récupération d'eau de pluie hors sol (440 000 € HT) ;
- Le marché pour la gestion administrative et technique de l'aire d'accueil des gens du voyage de Raon-l'Etape (149 966,46 € HT) ;
- Le marché pour la réalisation d'ouvrages de franchissement de la Meurthe avec travaux de voirie et réseaux divers sur la friche du Souche (545 899 € HT) ;
- Le marché de réhabilitation de déchèteries de Corcieux et Neuvillers-sur-Fave (235 715,50 € HT) ;
- Le marché de réalisation de fouilles archéologiques préventives sur les vestiges du Château de Pierre-Percée (182 650,01 € HT) ;
- Le marché de travaux pour la valorisation du Château de Pierre-Percée (phase 2) (798 608,82 € HT) ;
- Le marché pour la refonte du site internet de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (59 100 € HT).

► CHIFFRES CLÉS :

- 23 marchés notifiés ;
- 3 900 000 € attribués dans le cadre des marchés publics.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2025

- L'élaboration d'une étude de programmation sur la friche industrielle Cartier-Bresson à Raon-l'Etape ;
- L'aménagement d'interprétation physique et numérique d'un sentier de Mémoire à Moussey ;
- Le renouvellement de l'accord-cadre portant sur la gestion d'accueils périscolaires et extrascolaires sur les sites d'Etival-Clairefontaine, Ban-de-Laveline, Nayemont-les-Fosses, territoire des Abbayes ;
- Les travaux d'aménagement d'un centre national de formation aux métiers de la sûreté, la sécurité et du secours sur le site des anciennes papèteries du Souche à Anould ;
- Le renouvellement du marché des assurances de la Communauté

- d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
- Les travaux de reconstruction de la Hallière ;
- La programmation de la mise en place de la dématérialisation des parapheurs et de la signature électronique des marchés publics.

◆ **Le service des assemblées assure de manière transversale la gestion, le fonctionnement et l'organisation des assemblées de la collectivité (Bureau, Conférence et Conseil communautaire). Ce service intervient dans tout le processus de préparation des assemblées et des actes de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, depuis la proposition des ordres du jour jusqu'au contrôle de légalité des actes.**

▶ **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024**

- 7 conseils communautaires ;
- 445 délibérations du conseil communautaire ;
- 10 conférences communautaires ;
- 6 bureaux décisionnels ;
- 179 délibérations du bureau décisionnel ;
- 22 bureaux informels
- 18 décisions prises par le Président ;
- 54 arrêtés pris par le Président.

◆ **Le service des assurances est responsable de la gestion des contrats d'assurance de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale**

▶ **CHIFFRES CLÉS :**

- 88711 m² de bâtiment ;
- 10 expositions ;
- 104 stations d'épuration, d'assainissement, de pompage ou de potabilisation ;
- 91 véhicules ;
- de dizaines de manifestations, concerts et autres réunions décentralisées.
- 39 sinistres ouverts.

◆ **Le service des archives est chargé de récupérer, stocker et communiquer l'ensemble des documents archivés ou à archiver.**

▶ **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :**

- Dépôt des archives au sein du bâtiment de l'ancienne médiathèque Victor Hugo ;
- Réagencement des archives dans l'ancienne médiathèque Victor Hugo ;
- Recensement, tri, reconditionnement, récolement et classement des archives ;
- Désignation et accompagnement des référents archives des directions de la ville, du CCAS et de la Communauté d'agglomération dans leurs missions ;

- Réalisation d'une procédure à destination des services versants (mise en place de bordereaux de versement et de retrait des dossiers, de bordereaux de consultation) ;
- Désarchivage : 5684 kg éliminés et revalorisés ;

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Transfert des archives ville de Saint-Dié-des-Vosges au sein du bâtiment de l'ex-médiathèque ;
- Réflexion autour de l'élaboration d'une stratégie de médiation et d'ouverture des archives au public ;
- Préparation à l'archivage électronique en lien avec la Direction des Systèmes d'Information.
- Réflexion autour d'un instrument de recherche par collectivité à destination des maires et secrétaires généraux des communes de la Communauté d'agglomération.

◆ **Le service moyens généraux assure les missions nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation, en matière d'entretien, de courrier, d'accueil, de logistique, de reprographie et de gestion de bâtiments, et de marchés transversaux.**

► CHIFFRES CLÉS :

- Conseils communautaires organisés : 6 ;
- Conférences communautaires organisées : 8 ;
- 40 états des lieux d'entrées et de sorties du dépôt ferroviaire de Senones ;
- Moyenne des appels par an : 72 000 ;
- Moyenne des personnes accueillies : 8 900.

Adresse mail générique : secretariat_general@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION

Il regroupe 4 pôles :

◆ France Services

Le maillage des Maisons France Services a pour objectif de garantir à chaque habitant un accès équitable et de proximité aux services essentiels du territoire : éducation, santé, culture, mobilité, sport, ainsi qu'à l'accompagnement administratif et social.

Ces structures constituent un point d'entrée unique pour les démarches du quotidien, en apportant information, conseil et accompagnement personnalisé aux usagers.

Grâce à cette organisation territoriale, l'Agglomération assure la présence de permanences à moins de 20 minutes de chaque habitant, renforçant ainsi la cohésion et l'égalité d'accès aux services publics.

► CHIFFRES CLÉS :

- 5 sites principaux ; 4 antennes ; 7 permanences « itinérantes » ; 14 conseillers France Services ;
- 37 134 personnes accueillies dans les Maisons France Services ;
- 43 473 demandes traitées ;
- 19 partenaires (Cap emploi, MDPH, CPAM, URSSAF etc...)

Adresse mail : emilie.jessel-houssemand@ca-saintdie.fr

◆ Sport et associations qui organise les activités physiques et sportives pendant les périodes scolaires et extrascolaires, gère les installations sportives, élabore et suit les budgets.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Promotion de la pratique sportive locale ;
- Gestion des circuits VTT et pédestres ;
- Gestion de l'entretien des sites naturels d'escalade ;
- Gestion de trois installations sportives intercommunales (Saint-Jean d'Ormont, Saint-Michel-sur-Meurthe et Corcieux) ;
- Gestion des dossiers de demande de subventions.

► CHIFFRES CLÉS :

- 199 659 € de subventions de fonctionnement allouées aux clubs sportifs ;
- 552 559 € de subventions accordées aux associations sportives et culturelles.

◆ Vie étudiante favorise le développement des relations entre les établissements d'enseignement supérieur et la collectivité.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Organisation de la 3^{ème} journée d'intégration à destination des étudiants ;

- Développement des relations entre les établissements supérieurs et la collectivité.

► CHIFFRES CLÉS :

- 12 établissements supérieurs sur le territoire de l'agglomération ;
- 1 000 étudiants sur le territoire ;
- 316 étudiants présents lors de la deuxième journée d'intégration des étudiants.

Adresse mail générique : sports@ca-saintdie.fr

- ◆ **Jeunesse qui propose tout au long de l'année des activités sportives, culturelles et de loisirs variées, organise la formation des animateurs (BAFA), accompagne les mineurs vers une expérience professionnelle, et assure l'élaboration ainsi que le suivi des budgets.**

► PRINCIPALE RÉALISATION 2024 :

- Élaboration des actions jeunesse dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (champs d'interventions : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, espaces de vie sociaux, adolescence, formation...)

Adresse mail : murielle.chevrier@ca-saintdie.fr



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les missions du service sont encadrées par le Contrat de Ville signé en 2015, qui sert de document de référence pour la politique de la Ville. Ce contrat engage l'ensemble des signataires à mener des actions concertées visant à améliorer le quotidien des habitants des quartiers populaires.

Les principales missions du service :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques en lien avec la politique de la Ville ;
- Animation et participation aux instances techniques et de pilotage, en collaboration avec l'État et les partenaires locaux ;
- Mise en place et animation de réseaux d'acteurs locaux et associatifs ;
- Élaboration et gestion des programmations annuelles d'actions, en assurant leur cohérence et suivi administratif, financier et opérationnel ;
- Promotion et suivi des appels à projets de droit commun ;
- Développement et coordination des actions en concertation avec les services et partenaires locaux dans les quartiers prioritaires.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- La signature du Contrat de Ville 2024 – 2030 avec des axes de travail et d'intervention réaffirmés tels que la réussite éducative et l'accès aux services, l'emploi et l'insertion ainsi que l'amélioration du cadre de vie.

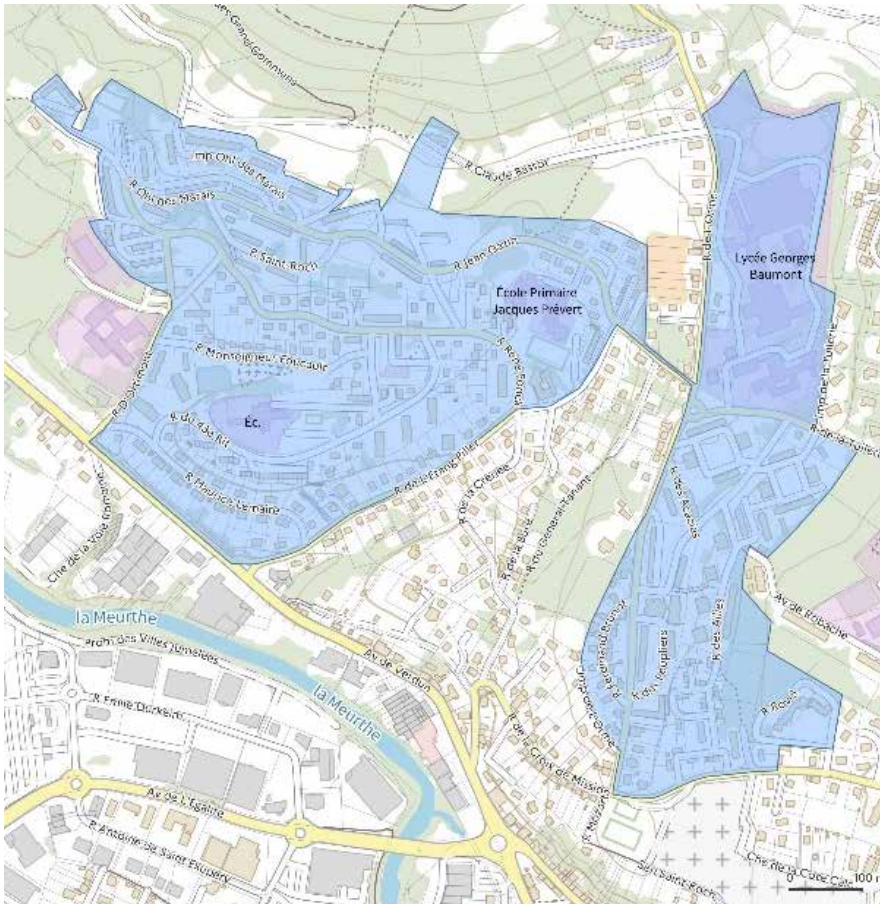
Le nouveau Contrat de Ville a été élaboré en lien avec les priorités fixées par et avec les habitants en créant une nouvelle dynamique pour co-construire des réponses concrètes à leurs besoins et identifier :

- Les changements attendus à l'horizon 2030 ;
- Les ressources et les acteurs à mobiliser ;
- Les projets structurants pour porter le changement ;
- Les solutions et dispositifs à déployer prioritairement sur le territoire.

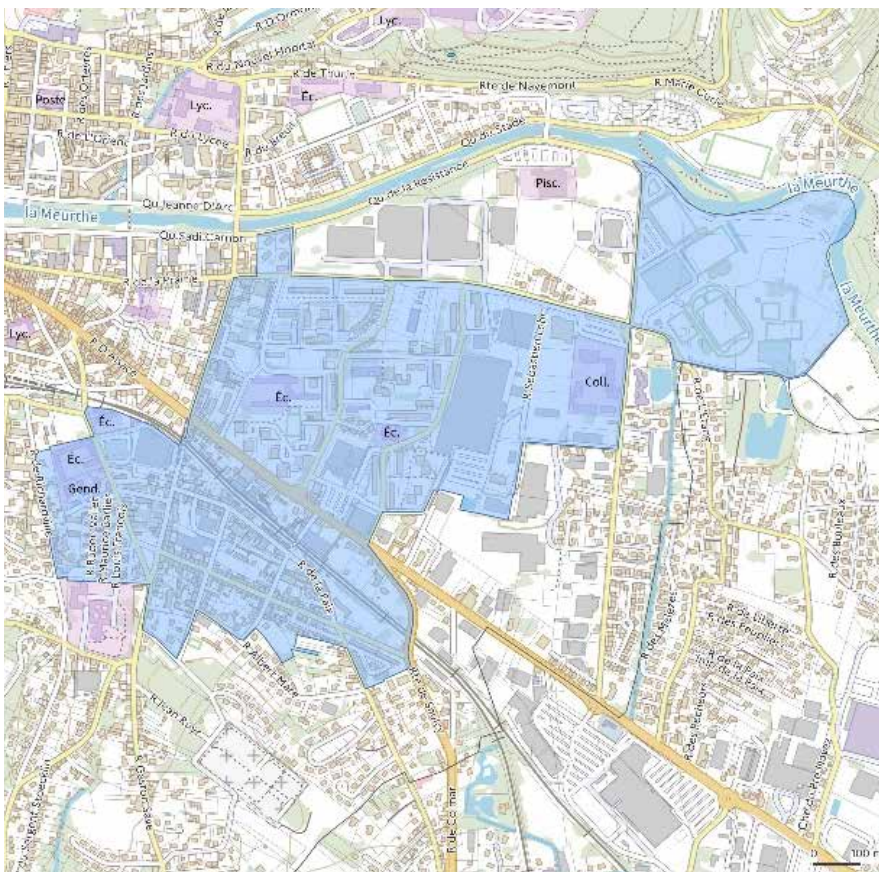
Les périmètres ont été réajustés selon les revenus médians.

Adresse mail : elhame.el-allami@ca-saintdie.fr

Deux quartiers sont concernés à Saint-Dié-des-Vosges :



Quartier
Saint-Roch –
L'Orme



Quartier
Kellermann
Foucharupt



LE RÉSEAU « ESCALES »

Le réseau « Escales » est composé des médiathèques d'Étival-Clairefontaine, de Fraize, de Raon-l'Étape, de Senones, Jean-de-la-Fontaine et de la Boussole, pôle culturel et touristique, à Saint-Dié-des-Vosges. Ces six bibliothèques municipales devenues intercommunales sont réparties sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Chacune possède des collections riches et variées qui feront découvrir aux usagers des genres et auteurs nouveaux ainsi que l'histoire de leur commune et de leur bassin de vie grâce à un fonds local spécifique.

Ouvert à tous les publics, le réseau des médiathèques a pour mission de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation permanente et à la pratique culturelle. Les différents sites sont des lieux de ressources documentaires, de travail, de découvertes, de rencontres et d'animations diverses.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Réalisation d'un diagnostic du réseau Escales et des services apportés par la Boussole ;
- Lancement de nouveaux services à la Boussole : bibliodrive le jeudi après-midi, prêt de jeux de société, tisanderie ;
- Evolution de l'organisation de la médiathèque de Raon-l'Étape: modification des horaires d'ouverture, réaménagement ;
- Réaménagement de la médiathèque de Fraize ;
- Participation à des événements nationaux et locaux : les Nuits de la Lecture, Partir en Livre, les Journées européennes du patrimoine, le Festival international de Géographie.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Lancement d'une enquête de publics à la Boussole ;
- Evolution de l'offre et de l'organisation du réseau Escales ;
- Structuration et poursuite de la médiation culturelle à l'échelle du réseau des médiathèques.

► CHIFFRES CLÉS :

- 7 229 inscrits actifs ;
- 166 149 entrées dont 135 050 à la Boussole ;
- 283 420 prêts de documents dont 200 544 à la Boussole.

Adresse mail générique : escales@ca-saintdie.fr



LE MUSÉE PIERRE-NOËL ET PATRIMOINE

Le Musée Pierre-Noël accueille les visiteurs sur trois niveaux d'expositions, présentant les richesses patrimoniales, artistiques et naturelles du territoire à travers ses sept collections permanentes. Labellisé « Musée de France », il propose également des expositions temporaires et des temps forts annuels pour offrir aux visiteurs une expérience culturelle enrichissante et diversifiée.

Grâce aux différents supports développés par le service de médiation, le musée souhaite sensibiliser les scolaires, les structures d'accueil, les associations et les visiteurs individuels à la connaissance du patrimoine et à l'attrait pour les diverses formes d'art. Les visites, ateliers de pratique, livrets-jeux et dispositifs participatifs sont conçus dans une optique d'ouverture, permettant à chaque visiteur de découvrir les œuvres de manière simple et ludique et de développer son regard artistique.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Expositions 1, 2, 3 cabanes (dans le cadre de la résidence-éveil du CTEAC), L'îlot utopique de Raon-l'Etape – Pascal Häusermann et Claude Costy et La Neige rend aveugle ;
- Participation à la Nuit européenne des musées, aux Journées européennes de l'archéologie, aux Journées européennes du patrimoine et au Festival international de géographie ;
- Lancement de la seconde phase (réserves) du chantier de récolement de la collection militaire du Musée Pierre-Noël.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Avancement du chantier de récolement de la collection militaire du Musée Pierre-Noël ;
- Remaniement du parcours beaux-arts pour intégrer les acquisitions récentes (Manessier) ;
- Projet de mise en valeur de stèles militaires à côté du Centre d'Interprétation et de documentation de la Menelle ;
- Projet de chemin des déportés entre Moussey et le château de Belval.

► CHIFFRES CLÉS :

- 14 099 visiteurs au Musée Pierre-Noël dont 2 394 scolaires ;
- 1 228 visiteurs au Centre d'Interprétation et de Documentation de la Menelle dont 815 scolaires ;
- Plus de 1 430 visiteurs sur l'ensemble du territoire le weekend des Journées Européennes du Patrimoine ;
- Trois tableaux de Manessier acquis pour les collections du Musée Pierre-Noël auprès d'une particulière, un fourreau de sabre restauré par deux restaurateurs agréés.

Adresse mail générique : musee_pierre_noel@ca-saintdie.fr



LE CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Démarche portée sur un territoire visant la généralisation de l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture, le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle émane de la volonté de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges de développer des actions d'éducation artistique et culturelle prenant en compte tous les temps de la vie des jeunes, de 0 à 25 ans : le temps de l'éveil, le temps scolaire, les temps périscolaire, extrascolaire et familial et les jeunes adultes.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Signature du renouvellement du contrat pour 3 nouvelles années d'exercice ;
- Appel à projet académique et hors temps scolaire : interventions d'artistes sur le territoire, soit 39 projets menés pour plus de 2 200 enfants et jeunes bénéficiaires ;
- Parcours de découvertes artistiques « Les Petits Mondes de l'Art » : organisation de 12 journées thématiques, dont 2 hors temps scolaire et 1 hors ville-centre organisées pour 525 enfants ;
- Fin d'un cycle de 3 ans pour la « Résidence-éveil » dédiée à la petite enfance : des formations professionnelles, un spectacle, une exposition et un Ours Rouge, outil de médiation fort, ayant circulé pendant un an sur tout le territoire. Total de plus de 2 100 enfants bénéficiaires, âgés de 1 à 6 ans ;
- Éveil et éducation musicale : circulation sur toute l'Agglomération d'une musicienne-intervenante ayant réalisé 210 séances pour plus de 1 200 enfants bénéficiaires ;
- Résidence de territoire : mise en place d'une nouvelle action de présence artistique longue sur une vallée, celle de la Fave pour cette 1ère édition qui a duré 6 semaines et touché 430 personnes autour des axes de l'architecture et du paysage ;
- Organisation de rencontres partenariales avec l'ensemble du Pôle Culture pour améliorer l'accès à l'art et à la culture pour les étudiants, les jeunes adultes et le secteur médico-social.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Poursuite des actions désormais bien ancrées du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel : appel à projet académique et hors temps scolaire, Les Petits Mondes de l'Art, Résidence-éveil (dont mise en place d'une nouvelle collaboration artistique pour 3 nouvelles années), éveil et d'une éducation musicale ;
- Résidence de territoire : organisation d'une seconde édition sur une autre vallée, celle du Neuné, avec l'artiste écrivain Nicolas Turon et son projet «L'inutile» favorisant un mode de rencontre fort avec tous les habitants ;
- Recrutement d'une assistante de coordination qui sera aussi chargée de médiation pour le Musée Pierre-Noël ;
- Mise en place d'une nouvelle aide à la mobilité pour les écoles «Caravelle» ;
- Préparation de l'étude sensible devant se dérouler sur tout le territoire en 2026/2027 suite à 6 années de mise en œuvre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel sur l'Agglomération.

► CHIFFRES CLÉS

- 6 300 enfants et jeunes de 0 à 25 ans bénéficiaires ;
- Près de 60 % d'établissements scolaires participants.

Adresse mail : delphine.courant@ca-saintdie.fr



LE PÔLE SPECTACLE VIVANT

Le pôle Spectacle Vivant programme des spectacles de toutes les disciplines (cirque, marionnettes, musique, humour, etc) pour les publics de tous âges. Les artistes invités sont choisis pour leur accessibilité et la qualité de leur travail. Dans les salles, dans les quartiers prioritaires, dans les communes rurales, en salle ou hors-les-murs, à travers les représentations proposées et le partage d'une expérience unique, ou encore via des projets participatifs, le Spectacle Vivant contribue à la cohésion de la communauté des habitants de l'Agglomération.

Il soutient également la création en accueillant des compagnies professionnelles en résidence et cofinçant les projets en cours de développement.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Dans les quartiers prioritaires :
 - Les constructions monumentales en carton d'Olivier Grossetête ont investi le quartier de Saint-Roch pour un projet en 4 étapes, qui a réuni, au total, 1361 participants :
 - 38 ateliers sur 5 jours = 491 participants ;
 - construction = 420 participants ;
 - visite guidée de la construction = 150 personnes ;
 - destruction active = 300 personnes.
 - La Compagnie Lu², complice pour 3 saisons, a proposé un volet intitulé « Abribus ». Les bus et les abribus ont servi de support aux artistes pour inviter les habitants à des visites guidées humoristiques enrichies d'entresorts et d'une exposition (portraits des habitants des quartiers). 200 personnes ont suivi le parcours.
 - Le big band musical « No Water Please » au coeur du quartier Saint Roch a fait bouger 300 personnes.
- La Cie Max & Maurice a installé son chapiteau pour une résidence à Fraize sur son projet « Les grands fourneaux ». Les associations locales d'insertion sont venues en renfort logistique. Ce cirque traditionnel gastronomique a réuni 480 personnes.
- La tournée d'été a proposé 2 spectacles et 7 représentations en itinérance avec « FÖDOSÖKANDE BI (Alive) » de la Compagnie Inhérance (Senones, Corcieux, Provençères-et-Colroy, Saulcy-sur-Meurthe) et la Cie Errance « WAKE-UP » Le Saulcy, Corcieux et Plainfaing.

En lien avec le thème 2024 du festival international de géographie « la Terre » :

* pour les jeunes publics : Compagnie Le Jardin des Délices « GADOUE », Compagnie Juste Après « RIDE »,

* en résidence avec Olivier de Sagazan, 10 jours de résidence.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Nouveau nom du Pôle Spectacle Vivant : Faire briller « L'E » ;
- Renforcer l'accessibilité de tous au Spectacle Vivant ;
- Intensifier l'itinérance sur la Communauté d'agglomération ;
- Éveiller les plus jeunes au spectacle.

► CHIFFRES CLÉS

- 23 compagnies accueillies ;
- 28 spectacles proposés ;
- 81 représentations dont 27 en itinérance ;
- 50 séances scolaires dont 14 en itinérance ;
- 112 jours de création d'artistes.

Adresse mail générique : billetterie@letincelle.sddv.fr



LE CONSERVATOIRE OLIVIER-DOUCHAIN

Le Conservatoire Olivier-Douchain, établissement d'enseignement artistique intercommunal spécialisé en musique, est reconnu pour la qualité de sa pédagogie et son rayonnement sur le territoire de la Communauté d'agglomération et au-delà. Il propose une quarantaine de disciplines musicales, tant individuelles que collectives, ainsi que de nombreux ensembles et ateliers.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- 126 actions menées sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération, de type : goûters musicaux en EHPAD, jam session pop rock'n blues, concerts du Pop Orchestra, concerts du Big Fat Band ainsi que des projets pluridisciplinaires comme « Tempo » autour de l'esthétique contemporaine, « Novitango » qui a réuni toutes les classes cordes autour du tango, des master-class avec des artistes extérieurs et les premiers concerts du département musiques anciennes ;
- Participation aux concerts des divers orchestres du territoire incluant les cérémonies patriotiques du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Saint-Dié-des-Vosges ainsi qu'à des projets d'envergure comme « Manoché » avec l'harmonie Municipale de Raon-l'Étape mêlant théâtre et musique, le projet « Sinfonicu Corsica » avec l'Orchestre Symphonique de Saint-Dié-des-Vosges en hommage à Petru Guelfucci avec son fils Petru-Santu Guelfucci et le Festival Orchestival. Les élèves cuivres du site de Raon-l'Étape ont également pu participer à l'animation musicale des Jeux Olympiques à Paris en août en partenariat avec l'Harmonie Municipale de Raon-l'Étape et la Confédération Musicale de France ;
- Accueil de plusieurs artistes : le duo Korsak-Kollet, Steve Marques, Lucie Fischer, YiHeng Wang, l'Ensemble Novitango, Jeff Gardner ;
- Participation continue à des évènements sur tout le territoire : Festival International de Géographie, Octobre Rose, défilés de la Saint-Nicolas, marchés de Noël, 1er Carnaval de la Forêt, Balade en musique à Senones, concours musical réunissant 237 candidats du Grand Est, fêtes de la musique, don du sang et 1er gala des EHPADs ;
- Interventions en milieu scolaire et Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle : le Conservatoire a participé aux six Itinéraires mis en place par le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle « Les Petits Monde de l'Art » ;
- L'orchestre à l'école du groupe scolaire Vincent Auriol continue sa belle progression et permet toujours aux élèves du CE2 au CM2 de s'éveiller à la musique pendant 3 ans. Le Conservatoire organise régulièrement des présentations scolaires et Élise Eschbach, musicienne intervenante, va à la rencontre de divers publics sur tout le territoire ;
- Mise en place d'un Conseil d'Établissement et organisation des enseignements en 12 départements pédagogiques. Nomination de référents dans les domaines du handicap, des discriminations et du développement durable ;
- Élaboration des documents cadres du Conservatoire : Règlement Intérieur, Règlement des Études et Projet d'Établissement 2025/2030.

► OBJECTIFS ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 :

- Dépôt d'une demande de classement du Conservatoire en Conservatoire à rayonnement intercommunal par le Ministère de la Culture ;
- Poursuite de notre mission d'éducation artistique et culturelle au travers du Contrat Territoriale d'Education Artistique et Culturelle, de l'orchestre à l'école et des interventions en milieu scolaire d'Élise Eschbach ;
- Poursuite de notre mission de rayonnement sur le territoire ;
- Création de nouveaux partenariats, notamment avec des Festivals de musiques anciennes ;
- Poursuite de notre mission d'aide à la pratique amateur.

► CHIFFRES CLÉS

- 787 inscriptions à une pratique musicale ;
- Environ 6 000 personnes bénéficiant de l'action culturelle à laquelle participent élèves et professeurs ;
- 617 heures hebdomadaires d'enseignement pour 38 professeurs ;
- 46 élèves ont obtenu leur validation de fin de cycle instrumentale dont 6 en fin de 2^{ème} cycle et 25 élèves ont obtenu leur fin de cycle en formation musicale dont 6 en fin de 2^{ème} cycle.

Adresse mail générique : conservatoire@ca-saintdie.fr



L'OFFICE DE TOURISME

L'office de Tourisme a un rôle de metteur en scène pour le territoire, il a pour missions :

- **D'accueillir, conseiller et informer ;**
- **De promouvoir la destination ;**
- **De collecter, gérer et diffuser l'information ;**
- **De fédérer et animer un réseau de socio-professionnels ;**
- **De commercialiser.**

ces missions sont réalisées à travers six bureaux d'information (Corcieux, Fraize, Plainfaing, Raon-l'Etape, Senones, Saint-Dié-des-Vosges) par des professionnels du tourisme et s'articulent autour de quatre pôles d'activités : accueil, commercialisation, communication et partenariat.

Notre destination touristique se présente comme une montagne de trésors pour tous : une montagne de saveurs, d'activités et de loisirs, un patrimoine architectural et historique remarquable, ainsi qu'un espace idéal pour le ressourcement.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Conception d'une nouvelle visite guidée du cimetière des Tiges suite à son inscription au patrimoine de l'humanité ;
- Développement des activités de montagnes avec un calendrier sur les 4 saisons ;
- Participation au «prix de la transformation digitale» de la région GRAND-EST pour l'intégration de la digitalisation de l'offre sur le web ;
- Mise en place d'une billetterie et son pendant digital ;
- Développement des modules de réservation en ligne et lien de réservation (Hébergement/Activités/Billetterie).

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Création d'une gamme avec le « nom marque » Destination ;
- Lancement de la chaîne Tik Tok ;
- Labellisation Tourisme et Handicap des offices de tourisme de la Boussole et de Senones ;
- Refonte des cartes de randonnées pédestres.

► CHIFFRES CLÉS :

- 24 000 touristes accueillis dans les différents offices de tourisme du territoire

Adresse mail générique : tourisme@ca-saintdie.fr



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a pour ambition de valoriser les entreprises, de les accompagner dans leur développement, d'accompagner les implantations et de leur permettre d'investir pour l'avenir. Concrètement, cela veut dire :

- Développer et animer le réseau d'ambassadeurs identifiés et engagés autour de la marque « Saint-Dié, Vallées des Vosges – Vivre » (SD3V),
- Animer un réseau de partenaires mobilisés pour optimiser le soutien financier apporté aux entreprises et pour répondre à leurs volontés de développement,
- Mobiliser les acteurs de l'immobilier d'entreprise en animant le guichet d'accueil des entreprises et en alimentant un catalogue de disponibilités foncières et immobilières à vocation économique,
- Accompagner les entreprises, en lien avec les financeurs et organismes de formation, dans leurs process d'embauches, de montées en compétences pour les actifs et futurs actifs.

► LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

• **RESTER SUR LE TERRITOIRE**

- Le lancement de la marque « Saint-Dié, Vallées des Vosges – Vivre » ;
- Associée à ce lancement, la création d'un réseau de 51 ambassadeurs ayant vocation à s'élargir pour représenter au mieux l'ensemble des vallées et des secteurs d'activité à l'œuvre sur le territoire ;
- 10 animations à destination des entreprises ainsi que 6 ouvertures d'entreprises à destination du grand public ;
- La parution de 12 « flashes de l'éco » : newsletter envoyée régulièrement aux 2000 abonnés.

• **SE DÉVELOPPER**

- Depuis janvier 2024 : 164 entreprises rencontrées par l'ensemble du service et 18 visites faites par le Président ;
- Le maintien du Fonds de Soutien aux Commerces de Proximité, financé à 100% par l'Agglomération pour accompagner le développement, et la modernisation de 22 commerces ;
- L'attribution d'aides à l'immobilier d'entreprise qui a soutenu 12 projets pour l'acquisition, la rénovation ou la construction de locaux d'activité, en co-financement avec le Département des Vosges,
- La labellisation « Territoires d'Industrie » aux côtés des intercommunalités de Gérardmer Hautes Vosges et de Bruyères Vallons des Vosges ;

• S'IMPLANTER

- Le travail collaboratif mené avec l'Agence de développement économique des Vosges (Vosges&Co) qui a permis de répondre aux sollicitations de 32 prospects cherchant à s'implanter sur le territoire et qui ont été accompagnés dans leurs démarches ;
- La création d'un catalogue des disponibilités foncières et immobilières à vocation économique disponibles sur le territoire ;
- La création d'un compte LinkedIn dédié au développement économique du territoire sous l'ombrelle de la marque SD3V.

• INVESTIR POUR L'AVENIR

- 5 comités de pilotage « Territoires d'Industrie » et autant de groupes de travail permettant d'identifier les thématiques liées à la valorisation des compétences et à la mise en place d'actions liées aux transitions énergétiques écologiques comme prioritaires ;
- 8 rencontres permettant de faire le suivi de la formation en Bijouterie Joaillerie développée au sein du CFAi UIMM, du lycée Beaumont et du GRETA pour répondre aux besoins des entreprises Orest et Aurigane ;
- Le renforcement des actions à mener dans le cadre du contrat de réciprocité notamment sur la filière bois.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Poursuivre l'accompagnement dédié aux entreprises et le conforter (visites, relevé de besoins, recrutement, aide financière, implantation...),
- Faire de la labellisation « campus connecté » un outil de développement et de mise en cohérence de l'offre de formation sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Adresse mail générique : economie@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'URBANISME

La direction de l'Urbanisme agit en tant que service instructeur des autorisations d'occupation des sols pour 83 communes, dont 5 au sein de la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges, 15 dans la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges, et 63 dans la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Le service est chargé de :

- Examiner les demandes d'autorisation d'occupation des sols, telles que les permis de construire, les déclarations de travaux, ainsi que les déclarations d'intentions d'aliéner ;
- Renseigner et informer les élus ainsi que les particuliers.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- 735 permis de construire ;
- 2215 déclarations préalables de travaux ;
- 32 permis de démolir ;
- 16 permis d'aménager ;
- 1656 certificats d'urbanisme ;
- 1 008 déclarations d'intention d'aliéner.

Adresse mail générique : urbanisme@ca-saintdie.fr



LE SERVICE ENFANCE

I - LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) :

Le Relais Petite Enfance est un centre d'information, d'échange, d'écoute et d'animations collectives destiné aux parents, aux enfants et aux assistants maternels agréés de toute la Communauté d'agglomération.

DEUX GRANDES MISSIONS :

► LE RELAIS PETITE ENFANCE EST UN CENTRE D'INFORMATION OÙ L'ON TROUVE :

- Les différents modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
- Des renseignements et un accompagnement sur les droits et devoirs des parents employeurs et des assistants maternels ;
- Des informations sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers liés à la petite enfance.

► LE RELAIS PETITE ENFANCE EST ÉGALEMENT UN ESPACE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES :

- Il favorise la professionnalisation des assistants maternels en facilitant le partage de pratiques, ;
- Il organise des animations pour les assistants maternels, les enfants et les parents, telles que des matinées d'éveil et des soirées d'informations thématiques.

Le service est réparti sur six secteurs d'intervention : Vallée de la Plaine (Raon l'Etape), Vallée des Abbayes (Senones/ Etival-Clairefontaine), Vallée de la Fave (Provençères-et-Colroy), Vallée de la Meurthe (Saint-Léonard), Le Neuné (Corcieux) et Centre (Saint-Dié-des-Vosges), il dispose de six animatrices, (4,8 Equivalents Temps Plein).

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Evaluation de la période d'agrément 2023-2025 et élaboration du nouveau projet de fonctionnement 2026-2028 ;
- Une exposition photos itinérante pour promouvoir le métier d'assistant maternel ;
- Analyse des pratiques professionnelles des assistants maternels.

► CHIFFRES CLÉS 2024 :

- 373 assistants maternels du territoire du Relai Petite Enfance agréés Protection Maternelle Infantile en 2023 ;
- 1 499 familles avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire du Relai Petite Enfance ;
- 232 ateliers d'éveil et animations proposées aux enfants en présence du professionnel ;
- 107 événements ponctuels (résidence éveil CTEAC, circomotricité, jeux et manipulations écosensibles, bébé lecteurs, ...) organisés par le service.

Adresse mail générique : rpe@ca-saintdie.fr

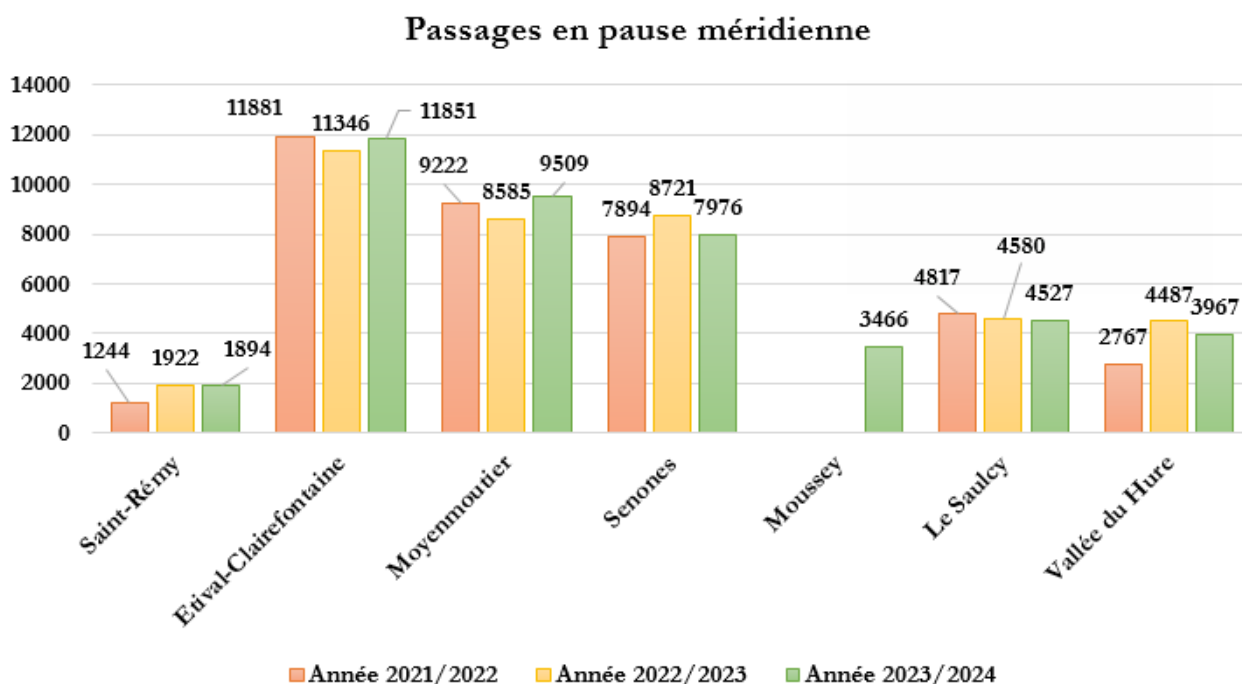


II - LES SITES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

Le marché de prestation de services, signé avec l'association Lor'Anim a été renouvelé pour 2 années scolaires, soit de septembre 2023 à août 2025.

Le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges compte

- **9 sites d'accueils périscolaires. Ils proposent une garderie matin et/ou soir ainsi qu'une cantine** (pour le secteur Abbayes uniquement) : sur les communes de Saint-Remy, Etival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Senones, Le Saulcy, Ban-de-Sapt, Denipaire, Hurbache et Moussey.
- **2 sites extrascolaires** proposant un accueil le mercredi : Etival-Clairefontaine et Senones ;
- **4 sites d'accueils extrascolaires (vacances)** : sur les communes de Senones, Etival-Clairefontaine, Nayemont-les-Fosses et Ban-de-Laveline.



► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Lancement du nouvel appel d'offres pour le marché de prestations ;
- Poursuite des travaux de mise aux normes des sites d'accueil.

Adresse mail générique : rpe@ca-saintdie.fr

III – LA MAISON DE L'ENFANCE

La Maison de l'Enfance Française Dolto regroupe quatre services :

- **Le multi-accueil** d'une capacité de 50 places (accueil dit occasionnel ou régulier). Il accueille des enfants de moins de 4 ans de 7h à 19h du lundi au vendredi.

En 2024, ce sont au total 142 enfants qui ont été accueillis représentant près de 57 000 heures de garde.

Anciennement distingué en 2 services (crèche et halte-garderie), le multi-accueil résulte de la fusion de ces deux services. Cette reconfiguration intervient dans le cadre d'un suivi et d'un soutien de la CAF des Vosges, afin de répondre aux besoins réels des familles du territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

- **Un espace rencontre « l'Horizon »** : lieu neutre et transitoire permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice d'un droit de visite entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents, ou toute autre personne titulaire de ce droit.

En 2024, 61 enfants ont bénéficié de ce service, pour 290 rencontres réalisées dans l'année.

- **Un lieu d'accueil enfants-parents « Petite Pause »** : lieu convivial et d'échanges, qui accueille de manière libre, sans inscription et gratuite, des familles et leurs enfants de 0 à 6 ans, pour favoriser le lien social et familial.

En 2024, 108 familles ont été accueillies dont 39 nouvelles familles.

- **Le service accueil familial**, combinant les avantages de l'accueil individuel chez une assistante maternelle salariée de l'Agglomération, avec ceux de l'accueil collectif (animations, matinées d'éveil, l'encadrement d'une éducatrice de jeunes enfants), la crèche familiale reste un mode d'accueil de la petite enfance qui correspond aux demandes et aux besoins des familles.

En 2024, 27 enfants sont inscrits sur le service, plus de 25 000 heures d'accueil dans l'année.

Une assistante maternelle de la crèche familiale a été accompagnée dans sa demande de reclassement professionnel sur la structure collective.

Adresse mail générique : francoise-dolto@ca-saintdie.fr

IV – LA MICRO CRÈCHE « LES RENARDEAUX »

La micro crèche « les Renardeaux » propose de l'accueil dit régulier, occasionnel ou d'urgence, pour une capacité de 10 places. Cette structure offre un accueil atypique aux enfants de 10 semaines à 6 ans révolus, du lundi au samedi, de 6 h à 20 h. Il n'y a pas de fermeture annuelle.

En 2024, la micro-crèche a accueilli 31 enfants et organisé des sorties en extérieur (ferme du Saphir, Ecole de la forêt à Herbaville, divers parcs, bibliothèque, spectacle de Noël).



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

Le service accompagne les communes du territoire notamment via les Fonds de Concours attribués aux petites communes pour la réalisation de leurs projets (espaces publics, voirie, rénovation thermique etc.). Il appuie également les petites centralités dans leurs démarches transversales de redynamisation, et plus spécifiquement les communes de Raon-l'Etape, Fraize et Plainfaing qui sont identifiées dans les programmes Bourgs-Centres – Petites Villes de Demain portés par le Département des Vosges et par l'État.

Dans le cadre de la politique « habitat » de la collectivité, le service contribue à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat et porte le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Dié-des-Vosges, en proposant un accompagnement des propriétaires de logements en cœur de ville. Il assure également la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Etape.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Élaboration de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur les 3 communes Petites Villes de Demain ;
- Poursuite de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Dié-des-Vosges : 37 dossiers engagés, représentant un montant de travaux de 992 031 € TTC et bénéficiant de subventions publiques (Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Agence Nationale de l'Habitat, Département des Vosges, Action Logement et Région Grand Est) d'un montant total de 437 017 €. À titre d'exemple, dans le cadre de cet accompagnement, 12 logements vacants du cœur de ville ont été ou vont être remis sur le marché après rénovation ;
- Dans le cadre des Fonds de concours, contribution financière à la réalisation de :
 - 3 dossiers de modernisation de l'éclairage public ;
 - 9 dossiers de réaménagement de bourg et de voirie ;
 - 1 dossier de démolition de bâtiment ;
 - 1 dossier de réhabilitation d'une aire de jeux ;
 - 14 dossiers de rénovation énergétique / accessibilité / mise en valeur du patrimoine.
- Accompagnement des communes Petites Villes de Demain dans la réalisation des actions inscrites dans leurs programmes d'actions.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain des Petites Villes de Demain ;
- Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2025-2029 sur Saint-Dié-des-Vosges ;

- Finalisation de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Senones ;
- Renforcement de l'accompagnement des communes dans le cadre du dispositif « Reconquête du bâti en milieu rural » ;
- Mise en place de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier en lien avec les autres services concernés.

► **CHIFFRES CLÉS :**

- A la fin de l'année 2024, soit sur les 5 ans du dispositif lancé en 2020, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Dié-des-Vosges comptabilise au total 204 dossiers (en cours ou finalisés) pour 458 logements. Le montant total de travaux s'élève à 10 265 788 € TTC, subventionné à hauteur de 4 124 528 € d'aides publiques (Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, Département des Vosges et Région Grand Est) ;
- Fonds de Concours 2024 : 28 dossiers ont été votés en conseil communautaire pour un montant d'aides prévisionnelles de 579 579 € (avant attribution des aides des autres financeurs) et un montant total HT de travaux à hauteur de 3 578 835 € ;
- Petites Villes de Demain : 12 actions finalisées et 24 actions en cours dans le cadre de l'accompagnement des 3 communes (Raon-l'Etape, Fraize et Plainfaing).

Adresse mail : habitat@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La direction de l'Environnement est chargée de concevoir et de mettre en œuvre des actions pour préserver et restaurer les milieux naturels ainsi que la biodiversité qu'ils abritent. Ses missions incluent :

- **La réalisation de travaux de restauration des cours d'eau ;**
- **La gestion de trois Associations Foncières Pastorales, visant à ouvrir les paysages et soutenir l'agriculture de montagne ;**
- **L'accompagnement de projets d'ouverture paysagère.**

En partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, elle se concentre sur la préservation de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de la Plaine, en s'occupant de la maîtrise foncière, des plans de gestion, des travaux de restauration et de la sensibilisation.

Parallèlement, la direction pilote le dispositif Aggl'Eau d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour les scolaires, ainsi que le Contrat de Territoire Eau et Climat, qui formalise le partenariat entre la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

► **PRINCIPALES ACTIONS 2024 :**

- Réalisation des travaux de restauration des affluents rive gauche de la Meurthe (secteur Valdange/Taintroué) ;

Ces travaux, qui s'élèvent à 525 631 € HT, sont financés à 80% (60% de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, 10% de la Région Grand Est et 10% du Conseil Départemental des Vosges).

Ceux-ci ont permis de rétablir la continuité écologique au droit de 27 ouvrages, de supprimer des résineux sur plus d'1 km de cours d'eau, de mettre en défens 2 km de cours d'eau et d'aménager 2 protections de berge pour sécuriser une route communale, sur un total de 43 km de cours d'eau s'écoulant sur 7 communes.

- 2 opérations de restauration hydromorphologique d'ampleur ont également été menées :

- Comblement d'un étang à Saint-Michel-sur-Meurthe pour remettre à ciel ouvert la rivière « La Vacherie » ;
- Déviation de La Vacherie pour la reconnecter à la Meurthe via le ruisseau d'Herbaville ;

- Accompagnement de la commune de La Grande Fosse pour la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique sur le Sainte-Catherine et son affluent ;

Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, ont été pilotés par un des techniciens rivières de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Ils ont permis de restaurer la continuité écologique au droit de 2 ouvrages et de protéger 100 m linéaires de voirie communale en remettant un cours d'eau dans son fond de vallée.

- Quatrième édition de mise en place du crapaudrome (dispositif de protection des amphibiens) sur la zone humide de la Soye à Pierre-Percée.
- Lancée au printemps 2024, l'opération « Récup'Eau » a permis à près de 1 640 foyers de s'équiper d'un dispositif à économie d'eau composé d'un récupérateur d'eau et d'un kit hydro-économe à prix préférentiels pour les habitants du territoire.

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :**

- Réalisation des travaux visant à améliorer les écoulements des ruisseaux situés sur le hameau de Rougiville pour y réduire les inondations et restaurer leur fonctionnement écologique ;
- Obtention de l'arrêté préfectoral déclarant les travaux de restauration de la Fave et de ses affluents d'intérêt général, permettant leur réalisation ;
- Dernière édition de mise en place du crapaudrome ;
- Cinquième édition du dispositif Aggl'Eau ;

Adresse mail générique : environnement@ca-saintdie.fr

L'Agglo ET TOI

HORS-SÉRIE N°2
LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



LE NUMÉRO
DES 15-25 ANS

LE SERVICE COMMUNICATION

L'équipe pluridisciplinaire (infographistes, conducteur de presse, photographe, journaliste, attaché de presse, webmaster, community manager, documentaliste) répond aux besoins des services intercommunaux, les conseille et les accompagne.

Le service a plusieurs missions :

- **Information des habitants ;**
- **Accompagnement des services dans la communication événementielle ;**
- **Valorisation des politiques mises en place et travail avec les services ;**
- **Elaboration des plans de communication événementielle ;**
- **Création de graphismes (affiches, plaquettes, livrets...) ;**
- **Gestion des réseaux sociaux de la Communauté d'agglomération ;**
- **Gestion des relations presse ;**
- **Réalisation des communiqués et dossiers de presse.**

► **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :**

- Poursuite de la communication pédagogique concernant la redevance des ordures ménagères incitative sur nos supports Facebook et magazine de l'Agglo ;
- Communication pédagogique autour de l'harmonisation des tarifs de l'eau ;
- Édition du premier Hors-Série de l'Agglo.Le Mag ;
- Accompagnement de la communication graphique du projet de territoire ;
- Accompagnement du lancement de la marque économique Saint-Dié Vallée des Vosges – Vivre ;
- Lancement de l'étude de communication stratégique avec Ligne à Suivre.

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :**

- Déploiement de la stratégie globale de communication de l'Agglomération et de la stratégie digitale avec réorganisation du service ;
- Sortie d'un 2^e Hors-Série Agglomération consacré à la jeunesse ;
- Lancement du nouveau site internet de l'Agglomération ;
- Suivi et accompagnement du Projet de Territoire et des directions.

► **LES CHIFFRES CLÉS :**

- 400 produits ;
- 90 journalistes régionaux et nationaux informés de l'actualité quotidienne de la Communauté d'agglomération ;
- 4 numéros de l'Agglo.Le Mag et 1 hors-série « L'Agglo et vous » ;
- 6 numéros de « Déodatien »

► **MÉDIA**

- « L'Agglo. Le Mag » ; « Déodatien » ; newsletter hebdomadaire Ville « Le Trois Minutes »
- agglo.sddv.fr
- sddv.fr
- Facebook : Agglo Saint-Dié ; Ville de Saint-Dié des Vosges
- Instagram : @agglo_saintdie
- LinkedIn : Agglo Saint-Dié

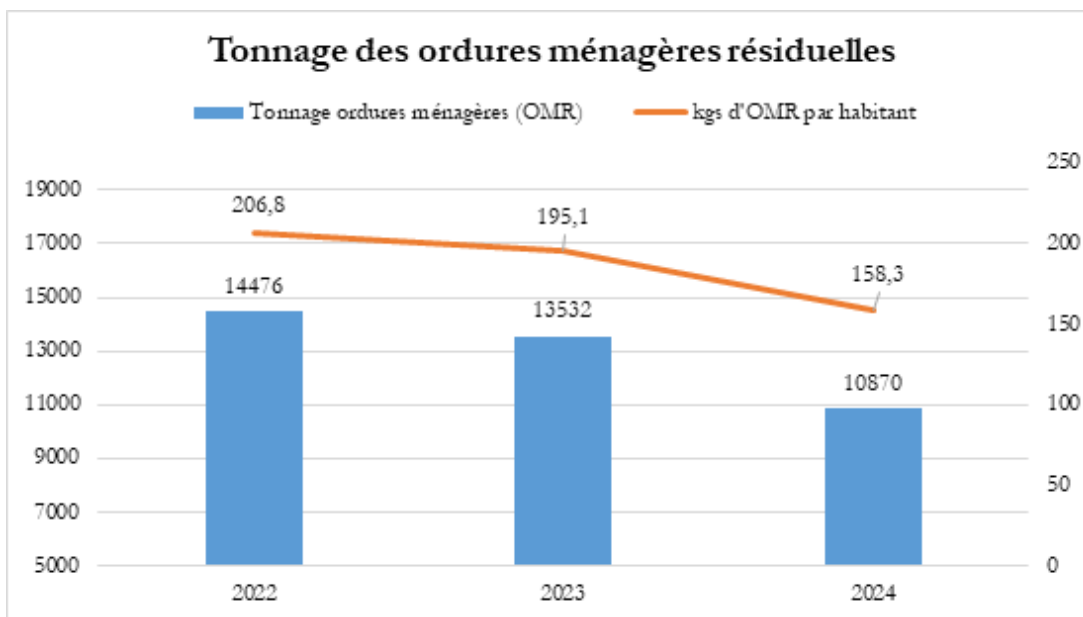
Adresse mail générique : communication@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

La direction des déchets est responsable de la collecte des ordures ménagères résiduelles, du tri sélectif, du verre et des cartons professionnels, tant en régie qu'en prestation externe. Elle gère la distribution et l'entretien des bacs ainsi que des points d'apport volontaire. En outre, elle sensibilise la population au tri sélectif et répond aux nombreux appels des résidents concernant diverses questions et réclamations.

La mise en place de la redevance incitative a porté ses fruits dès la première année, le tonnage des ordures ménagères est passé de 14 476 tonnes en 2022 à 10 870 en 2024, soit une baisse de 25%. La tendance baissière devrait se poursuivre en 2025 et 2026 avant de se stabiliser dans les années à venir.



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Janvier : Démarrage de la REOM incitative ;
- Septembre : Premiers envois de la facturation REOMi ;
- Octobre : Travaux de mise en conformité de la déchèterie de Corcieux ;
- Novembre : Travaux de mise en conformité de la déchèterie de Neuvillers-sur-Fave.

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Poursuite du déploiement de la REOM incitative ;
- Automne : mise aux normes de la déchèterie de Raon-L'Étape.

► CHIFFRES CLÉS :

- 4 835 tonnes de déchets recyclables collectées et valorisées ;
- 3 201 tonnes de verre collectées et valorisées ;
- 22 548 tonnes de déchets collectées en déchèteries ;

Adresse mail générique : dechets@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La direction des Systèmes d'Information agit comme un service support pour toutes les directions de la communauté d'agglomération.

Elle est responsable du déploiement, de l'administration et de la maintenance des postes de travail, de la téléphonie fixe et mobile, de la reprographie, du contrôle d'accès, ainsi que des applications et logiciels de communication utilisés pour les services au public.

Le service repose sur un réseau mutualisé de fibres optiques noires qui connecte une vingtaine de bâtiments administratifs dans la ville centre, ainsi que sur des réseaux étendus pour tous les sites de l'Agglomération. L'infrastructure est renforcée sur trois points stratégiques, offrant une sécurité élevée contre les risques d'intrusion et les aléas climatiques.

Pour assurer le bon fonctionnement des équipements et outils destinés aux agents, aux élus et aux habitants, le service assure une astreinte technique, garantissant ainsi l'accessibilité et la fiabilité des données stockées dans ses centres de données.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Mise en haute-disponibilité de nos services virtualisés sur nos centres de données avec réplication instantanée des ressources de stockage de données ;
- Harmonisation des routages et connexion de nos sites distants en remplaçant des liaisons cuivres de type SDSL par des liaisons optiques de type FTTH ;
- Déploiement d'un nouveau réseau d'alarmes, de vidéo-protection et de contrôle d'accès sur les sites culturels et patrimoniaux.

► LES PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Harmonisation des routages et connexions de 19 sites distants en remplaçant des liaisons cuivres de type ADSL par des liaisons optiques de type FTTH ;
- Redondances des sites administratifs critiques en remplaçant une liaison optique de type FTTO par plusieurs liaisons optiques de type FTTE ;
- Augmentation des capacités de transfert entre les bâtiments administratifs sur les réseaux de fibres optiques noires afin de répondre à la demande croissante des débits de transfert ;
- Étude, déploiement et installation d'un nouveau site distant dédié à l'exploitation technique des agents des régies eau, assainissement et déchets ;
- Tirage optique, équipement et mise en réseau d'un nouveau site dédié à l'apprentissage des étudiants dans le cadre d'un Campus-Connecté ;
- Remise en concurrence et élaboration d'un schéma directeur sur les réseaux télécoms dans le but de maîtriser la résilience et les coûts de nos services de mobilités, de nos connexions à internet et de notre téléphonie fixe.

► CHIFFRES-CLÉS

1081 ordinateurs ; 235 smartphones ;
635 téléphones fixes ; 138 imprimantes multifonctions ;
169 caméras ; 3 centres de données ;
480 To en réplication.



LE BUREAU D'ÉTUDES / LES GRANDS PROJETS

Le service intervient sur les projets de construction, de réhabilitation et de rénovation de bâtiments et les voiries, il assure l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Il se compose de deux secteurs d'activité :

- Le bureau d'études élabore des projets au plan technique, réglementaire, financier, administratif, calendaire et suit la maintenance des patrimoines bâtis et de la voirie.

- Le service technique entretient les espaces verts, les voies vertes et les bâtiments.

Les principales missions du bureau d'études et du service technique sont les suivantes :

- Élaboration de la faisabilité des projets et évaluation des travaux, y compris les demandes de subventions ;
- Réalisation d'études préalables et établissement des plannings de travaux ;
- Gestion des avant-projets sommaires chiffrés ;
- Déclarations de travaux et démolition ;
- Établissement des plans-projets ;
- Réalisation des dossiers de consultation des entreprises ou de maîtrise d'œuvre ;
- Analyse des offres et suivi des chantiers ;
- Suivi financier des chantiers ;
- Réalisation des opérations préalables à la réception des travaux ;
- Suivi de délégation de service public,
- Suivi des contrôles réglementaires,
- Entretien des bâtiments de la Communauté d'agglomération,
- Entretien des voiries de la Communauté d'agglomération (ZAC, parking, voies vertes de la Haute Meurthe, des Abbayes et de la Plaine),
- Entretien des espaces verts, cela comprend 21 sites Bâtis et 3 voies vertes qui totalisent 50 km + les ZAC.

► LES PRINCIPALES ACTIONS 2024 :

- Rénovation en 3 phases de l'Office de Tourisme Intercommunal de Senones (170 000 € TTC) ;
- Amélioration thermique de la NEF en 2 phases (70 000 € TTC) ;
- Suivi et fin du chantier de la Boussole (14 000 000 € TTC) ;
- Suivi de la reconstruction du Haut Fer de la Hallière ;
- Suivi de la tranche 2 du château de Pierre Percée ;
- Pose de barrières pivotantes sur la voie verte de la Plaine et de la Haute Meurthe (50 000 € TTC) ;
- Etude de faisabilité de la rénovation du patio, de la cour et de l'escalier d'accès du bâtiment dédié à la petite enfance «Le Rond-Pré» à Senones (100 000 € TTC) ;
- Audit et inventaire de la voie verte de la Haute-Meurthe ;
- Mise en place de suivis réglementaires dans les bâtiments et maintenance des toitures.

► LES PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Rénovation de l'Office de Tourisme Intercommunal de Senones dernière phase (170 000 € TTC) ;
- Remplacement du système de contrôle d'accès de la NEF (32 500 € TTC) ;
- Suivi des études thermiques et de faisabilité pour l'INSIC et la Pépinière d'entreprise ;
- Suivi de la tranche 2 du château de Pierre Percée ;
- Suivi du projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Saint-Léonard ;
- Suivi de la reconstruction du Haut Fer de la Hallière ;
- Suivi du projet Cartier Bresson ;
- Suivi réglementaire dans les bâtiments et maintenance des toitures ;
- Externalisation de l'entretien de la voie verte des Abbayes (Etival à Moussey) ;
- Aménagement des extérieurs du bâtiment dédié à la petite enfance « Le Rond-Pré » à Senones (100 000 € TTC) ;
- Audit et inventaire des voies vertes des Abbayes et de la Plaine ;
- Audit et inventaire de la signalétique.

Adresse mail générique : bureau_etudes@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La direction de l'Eau et de l'Assainissement est responsable de la production et de la distribution de l'eau potable, ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées. La gestion de ces services publics est effectuée soit par externalisation (délégations de service public, marchés de prestations, etc.), soit en régie par les agents de la collectivité.

Le service est structuré autour de trois pôles :

- L'équipe exploitation : chargée de la gestion quotidienne des installations et du fonctionnement opérationnel des services ;
- L'équipe administrative / facturation : responsable de la gestion administrative et de la facturation des services d'eau et d'assainissement ;
- L'équipe études / travaux : en charge des études, des projets et des travaux relatifs aux infrastructures et aux améliorations des services.

► **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :**

ASSAINISSEMENT

- Préservation de la qualité des milieux récepteurs et renouvellement sur les ouvrages :
 - Réalisation d'une supervision sur le système d'assainissement ;
 - Poursuite du schéma directeur assainissement ;
 - Autosurveillance du réseau de collecte de Corcieux ;
 - Installation d'un automate à la station d'épuration d'Etival-Clairefontaine ;
 - Remplacement des trois agitateurs du bassin biologique de Saulcy-sur-Meurthe ;
 - Remplacement de plusieurs pompes de relevage sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération ;
 - Remplacement du filtre presse à la station de Saint-Dié-des Vosges par une centrifugeuse ;
 - Mise en séparatif de la RD 415 à Saint-Dié-des-Vosges.

EAU POTABLE

- Amélioration de la qualité de l'eau, sécurisation de la ressource et interconnexion :
 - 8 communes télégérées ;
 - Installation de 16 systèmes de chloration automatique ;
 - Interconnexion Châtas/Ban-de-Sapt ;
 - Amélioration de la chloration au niveau des réservoirs de Himbaumont (commune de Moyenmoutier) et de la Chapelle Saint-Hubert (commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy) avec analyseur de chlore ;
 - Renouvellement de conduites à Denipaire, Etival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Senones, Vieux-Moulin, Pair-et-Grandrupt, Saint-Michel-

sur-Meurthe, Saulcy-sur-Meurthe et Taintrux.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

EAU POTABLE

Gros travaux :

- Renouvellement de conduites :
- Nompatelize ;
- Sainte-Marguerite ;
- Vexaincourt ;
- Saint-Léonard ;
- Saint-Dié-des-Vosges ;
- Gerbépal ;
- Celles-sur-Plaine.

Divers :

- Travaux de protection et conformité des sources à Beuvilles/Vieilles Gouttes ;
- Sécurisation du hameau de Châtas ;
- Création d'un stockage et d'un traitement de l'eau à Luvigny ;
- Réhabilitation des captages à Ban-sur-Meurthe (Grand Valtin),
- Travaux d'Alimentation en Eau Potable sur marché à bons de commandes Raon-l'Etape et Saint-Dié-des-Vosges ;
- Pose de compteurs pour les abonnés de Le Vermont et Le Saulcy.

Petits travaux :

- Télégestion – pose de compteurs :
 - Moyenmoutier ;
 - La Voivre ;
 - Moussey ;
 - Saulcy-sur-Meurthe ;
 - Ban-de-Sapt ;
 - La Houssière ;
 - Le Puid ;
 - Le Mont
- Reprise chambre de vannes et pose de réducteur de pression à Moussey ;
- Etanchéité des réservoirs.

ASSAINISSEMENT

- Etude spécifique de branchement sur le centre bourg et étude de la phase projet du réseau de transfert de La Trouche – Raon-l'Etape ;
- Mise aux normes des dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration ;
- Mise en séparatif de réseaux à Saint-Dié-des-Vosges ;
- Opération globale de maintenance (bassin biologique) de la station d'épuration d'Etival-Clairefontaine ;
- Curage de la lagune n° 1 de Celles-sur-Plaine ;
- Renouvellement des ouvrages sur les stations d'épuration.

► CHIFFRES-CLÉS :

- 38 000 abonnés eau et 28 000 abonnés assainissement ;
- 400 ressources (captages ...) ;
- 1 300 km de réseau d'eau ;
- 100 unités de traitement de l'eau ;
- 160 réservoirs ;
- 22 stations d'épuration ;
- 650 km de réseau d'assainissement ;
- 92 postes de refoulement.

Adresse mail générique : eau-assainissement@ca-saintdie.fr



rue du Nouvel Hôpital
à Saint-Dié



Changement d'un agitateur



RD 415



Centrifugeuse



Renouvellement des conduites



LA DIRECTION DES MOBILITÉS

Le service Mobilités œuvre pour le développement d'une offre de mobilité durable afin de rendre le territoire plus résilient face aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Il gère le réseau « Sylvia », qui comprend :

- **6 lignes urbaines ;**
- **Un réseau interurbain « Syllien » ;**
- **Un service de transport à la demande « Sylvousplait », proposant 3 à 4 allers-retours quotidiens, sauf le dimanche ;**
- **Un réseau de transport scolaire « Syllabe », avec 79 lignes accessibles à tous.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Mise à jour des « Guides des mobilités » et distribution dans les lieux accueillant du public ;
- Poursuite de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié et réalisation d'un atelier entre élus et associations du territoire ;
- Echanges avec la commune de Saint-Dié-des-Vosges sur le développement des mobilités actives dans la ville, en cohérence avec le Plan de Mobilité Simplifié à venir ;
- Rencontre de quelques entreprises du territoire pour échanger sur les mobilités et la mise en place de solutions de covoiturage ;
- Ouverture effective du Garage à Vélo de la Gare SNCF de Raon-l'Etape ;
- Participation aux événements « mai à vélo », « un jardin dans ma ville », « défi j'y vais », « au boulot j'y vais ».

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Vote du Plan de Mobilité Simplifié ;
- Développement de mobilités actives sur le territoire ;
- Participation à des événements autour du vélo : Mai à Vélo, défis j'y vais, Col'attitude ...
- Adaptation de la délégation du service public :
 - Renforcement de la ligne 1 afin de diminuer la sur-fréquentation de la ligne aux heures de pointe ;
 - Modification des horaires de la ligne 11 afin d'assurer la correspondance avec le TGV de 07h14 en direction de Paris ;
 - Ajout d'un arrêt sur la ligne 12 à la zone d'activités de Saint-Michel qui n'était jusqu'alors pas desservie.

► CHIFFRES CLÉS :

- 700 scolaires véhiculés ;
- 5 700 transports à la demande ;
- 506 557 validations dans les transports urbains ;
- 105 767 validations dans les transports interurbains.

Adresse mail générique : mobilites@ca-saintdie.fr



LE PROJET DE TERRITOIRE / LE PLAN CLIMAT / LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

I – LE PROJET DE TERRITOIRE

Démarche politique volontaire, le projet de territoire est un document par lequel une collectivité définit sa vision de l'avenir, et reprend les orientations stratégiques de développement qui peuvent concerner tous les domaines d'application des politiques publiques.

Pour l'Agglomération, il est avant tout une démarche partagée, bâtie sur une méthodologie de travail collective et pragmatique.

L'année 2024 a été consacrée à sa co-construction, impliquant élus et services lors de séances de travail et séminaires animés par les agences de développement SCALEN et ADEUS.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Etat des lieux ;
- Construction de la stratégie.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Elaboration du plan d'actions ;
- Mise en forme et présentation des livrables.

II – LE PLAN CLIMAT

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil pour agir localement et collectivement, afin de s'adapter au changement climatique et engager le territoire dans la transition écologique et énergétique.

Obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, il permet de fixer un cap pour 6 ans et des actions concrètes à mettre en place sur des thématiques importantes de la vie locale : l'énergie, l'habitat, la mobilité, l'alimentation, l'eau, la forêt, la biodiversité, la qualité de l'air...

Accompagnée par l'agence de développement SCALEN, la Communauté d'agglomération est cheffe de file pour fédérer tous les acteurs de son territoire et contribuer aux objectifs régionaux, nationaux et mondiaux, tout en répondant à ses propres enjeux.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Réalisation du diagnostic pour identifier les besoins et enjeux.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Présentation du diagnostic ;
- Construction de la stratégie et du plan d'actions.

III – LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Créé en juillet 2023, le Conseil de développement est une instance de dialogue et de participation citoyenne, mutualisée entre l'Agglomération et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Cette structure consultative, est composée de 50 citoyens volontaires dont 30 habitants du territoire. Ils peuvent être saisis, ou s'autosaisir, de sujets en lien avec les enjeux locaux, dialoguent et rendent une position citoyenne cohérente avec les attentes du territoire et utile à la prise de décision des élus, qui restent seuls décisionnaires de la politique publique locale.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Signature du protocole de coopération qui précise le fonctionnement et facilite les échanges institutionnels ;
- Organisation du bureau, des groupes thématiques et de 5 séances plénières qui ont permis l'acculturation des membres à certaines compétences du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et de l'Agglomération (tourisme, plan climat, ...) ;
- Création d'un cloud facilitant les échanges entre les membres ;
- Réalisation du 1^{er} rapport d'activité.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Poursuite de la structuration et de l'acculturation des membres ;
- Présentation du 1^{er} rapport d'activité aux instances Pôle d'Equilibre Territorial et Rural/Agglomération ;
- Organisation des premières saisines ;
- Rapprochements avec les autres conseils de développement de la région et la coordination nationale.

Adresse mail : adeline.coignus@ca-saintdie.fr



LA SANTÉ ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le service «santé environnement et transition écologique» est chargé de développer :

- **La prévention/promotion de la santé ;**
- **La réduction des inégalités de santé et l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire ;**
- **Les politiques de prévention des impacts de l'environnement sur la santé humaine: résorption, contrôle et prévention des expositions environnementales susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures dans tous les milieux de vie et tout au long de la vie ;**
- **Les politiques de veille et sécurité sanitaire ;**
- **Les politiques ayant trait à l'anticipation, la préparation et la réponse aux situations sanitaires sur le territoire.**

► **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :**

- Signature de la convention ATMO Grand Est pour la pose d'une sonde gamma, mesurant la radioactivité qui est active toute l'année et pose d'un capteur à pollens afin de pouvoir alerter la population qui mesure les pollens de janvier à septembre dans le but d'améliorer la qualité de l'air extérieur ;
- De nombreux échanges avec les partenaires afin de finaliser les fiches-action, issues des ateliers collaboratifs du Contrat Local de Santé ;
- Coordination des contrats de santé sur le territoire intercommunal (Projet Régional de Santé – Plan Régional Santé Environnement – Projet Territorial de Santé Mentale 88-Schéma d'Autonomie des Vosges) ;
- Coordination des animations et sensibilisations mises en place par nos partenaires, destinées à tous les publics sur tout le territoire, dans tous les axes de travail du Contrat Local de Santé ;
- Lancement des actions en santé mentale par la diffusion à 318 lycéens de la pièce de théâtre : On n'est pas sérieux quand on a 17 ans ! et déstigmatiser le mal-être adolescent ;
- Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 2024-2029) ;
- Pose de pièges à moustique-Tigre avec notre partenaire ALTOPICTUS afin de mesurer sa présence sur le territoire intercommunal.

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2025**

- Poursuivre la sensibilisation à la qualité de l'air, suite à la signature de la convention ATMO Grand Est pour la pose de la sonde gamma et la pose du capteur à pollens afin de pouvoir alerter la population des risques allergiques ;
- Sensibiliser les administrés à la gestion du radon, à l'importance de l'aération/ventilation des espaces de vie afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur ;
- Signer le Contrat Local de Santé avec tous les partenaires ;

- S'inscrire dans le programme national 2025, «la Santé Mentale», et mettre en place des actions de déstigmatisation destinées à tous les publics ;
- Coordonner des contrats de santé sur le territoire intercommunal (Projet Régional de Santé – Plan Régional Santé Environnement – Territorial de Santé Mentale 88-Schéma d'Autonomie des Vosges) et en lien avec le Contrat Local de Santé ;
- Mise en place de conférences thématiques destinées aux élus de la Communauté d'agglomération ;
- Mise en place d'un espace collaboratif pour informer les administrés sur la Lutte Anti-vectorielle (LAV) Moustique-Tigre, frelon asiatique, chenille processionnaire... et également les sensibiliser aux plantes invasives telles que l'ambroisie... ;
- Poursuivre le mesurage de la présence du moustique-tigre sur le territoire ;
- Pose de pièges afin de capturer les frelon-asiatiques et participer au recueil de données nationales.

► CHIFFRES CLÉS :

Formation Premiers Secours en Santé Mentale : 32 personnes

Adresse mail : isabelle.didierdefresse@ca-saintdie.fr



LES AFFAIRES FINANCIÈRES/ LE CONTRÔLE DE GESTION

La direction des finances est chargée de la gestion budgétaire et comptable de l'Agglomération. Elle est également un service support pour d'autres structures : Associations Foncières Pastorales, Syndicat d'épuration (SIEC), etc.

Le service est chargé de la préparation et de l'exécution des budgets en lien avec les autres directions, de la gestion de la dette et de la trésorerie, des déclarations fiscales et de TVA, de l'exécution financière des marchés publics, et de toutes les activités ayant à voir avec l'exécution des dépenses et des recettes.

Le service contrôle de gestion assure une double mission à savoir, la mise en place et le suivi des indicateurs en lien avec la direction générale (pilotage des ressources humaines, le suivi de l'investissement, la consommation des crédits par les services etc.), tout comme l'audit, l'analyse des activités et propositions d'optimisation des dépenses et des recettes.

Les équipes de ces services sont également mobilisées pour produire les éléments d'analyses rétrospective et prospective.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Poursuite de la réorganisation budgétaire avec la fusion des budgets déchets au 1^{er} janvier 2024 et la préparation de fusions des budgets assurés en régie et en délégation de service public pour la gestion de l'eau et de l'assainissement prévues au 1^{er} janvier 2025 ;
- Travaux de fiabilisation de l'actif suite au passage en M57 et début d'intégration comptable des frais d'études et travaux en cours sur les immobilisations concernées.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Mise en place effective du Compte Financier Unique au titre de l'exécution budgétaire de l'année 2024 ;
- Poursuite de la simplification budgétaire avec la préparation de la dissolution du budget Activités économiques à intégrer au budget principal au 1^{er} janvier 2026 ;
- Refonte du Pacte Financier et Fiscal de la Communauté d'Agglomération en lien avec le groupe de travail et la direction générale ;
- Rapprochement avec le Service de Gestion Comptable de Saint-Dié-des-Vosges et mise en place d'un engagement partenarial avec la DGFIP ;
- Amélioration de la qualité comptable et optimisation de la chaîne de traitement comptable ;
- Renforcement de l'accompagnement et de la formation des services.

Adresse mail générique : finances@ca-saintdie.fr

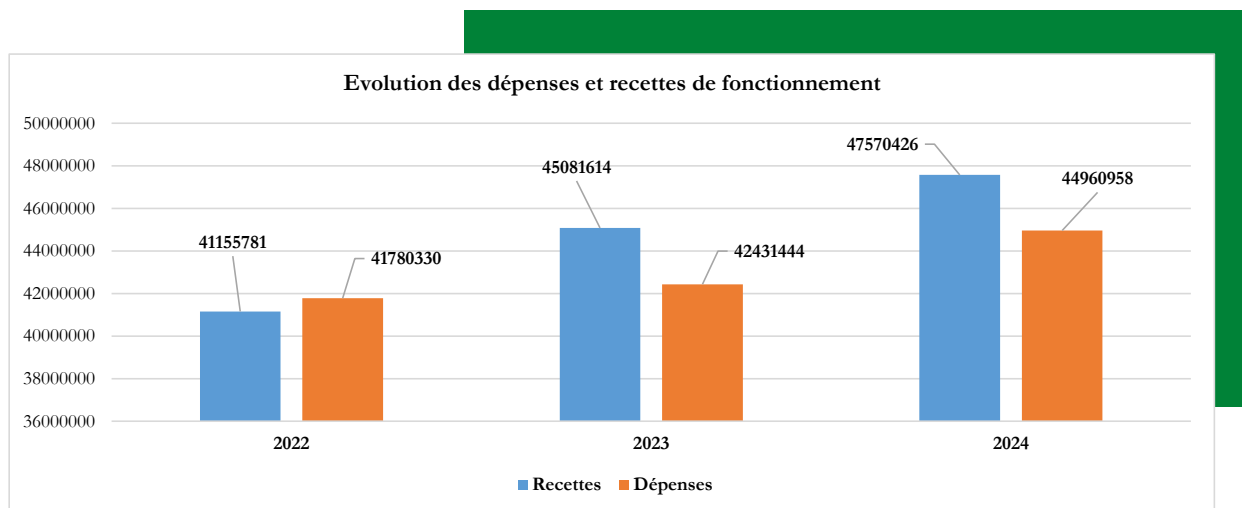
LE BUDGET PRINCIPAL EN 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution du budget principal s'établit à 47 570 426 € en recettes et 44 960 958 € en dépenses.

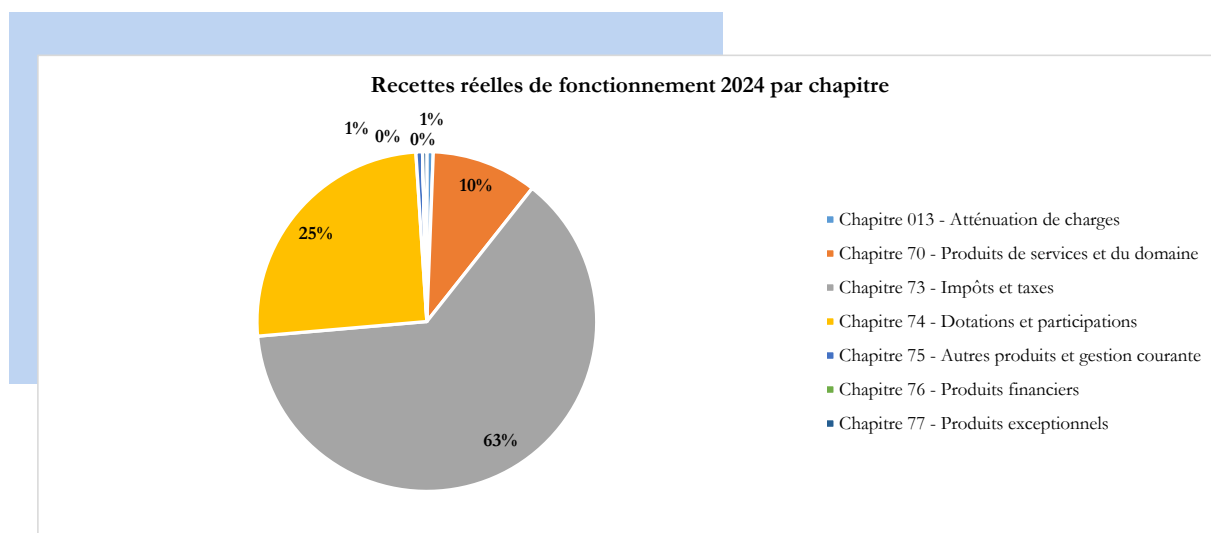
Le résultat de l'exercice 2024 en section de fonctionnement est excédentaire de 2 609 468 €. Le résultat reporté de l'année 2023 s'élevait à 8 762 691 €.

Après prise en compte de ces montants, le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'établit à 11 372 159 €.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes fiscales représentent 63 % des recettes réelles de fonctionnement et les dotations 25,3 %. Les produits de services et du domaine viennent en troisième position avec 10 % des recettes.



A/ LES IMPÔTS ET TAXES

Les produits fiscaux 2024 se montent à 28 594 691 € contre 26 057 040 € en 2023 soit une hausse de 2 537 651 €.

Les taux appliqués à la fiscalité locale perçue par l'intercommunalité sont stables depuis 2017 :

- Taxe d'habitation : 4,43 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 2,68 % ;
- Taxe sur le foncier non-bâti : 5,28 % ;

Le produit est en hausse de 259 155 € à 7 964 269 €.

B / LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le total du chapitre 74 perçu en 2024 se monte à 11 506 971 € contre 12 173 870 € en 2023 soit une baisse de 666 898 €. Après une année 2023 marquée par des rattrapages de subventions, l'année 2024 marque une baisse logique.

Les deux composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement représentent 55,9 % des recettes du chapitre. Le mouvement de diminution enclenché depuis plusieurs années se poursuit avec une baisse de 82 570 € en 2024.

	2022	2023	2024
DGF – Dotation d'intercommunalité	2 504 958 €	2 482 292 €	2 466 385 €
DGF – Dotation de compensation	4 051 856 €	4 028 332 €	3 961 669 €
Total DGF	6 556 814 €	6 510 624 €	6 428 054 €
Variation N/N-1	-111 369 €	-46 190 €	-82 570 €

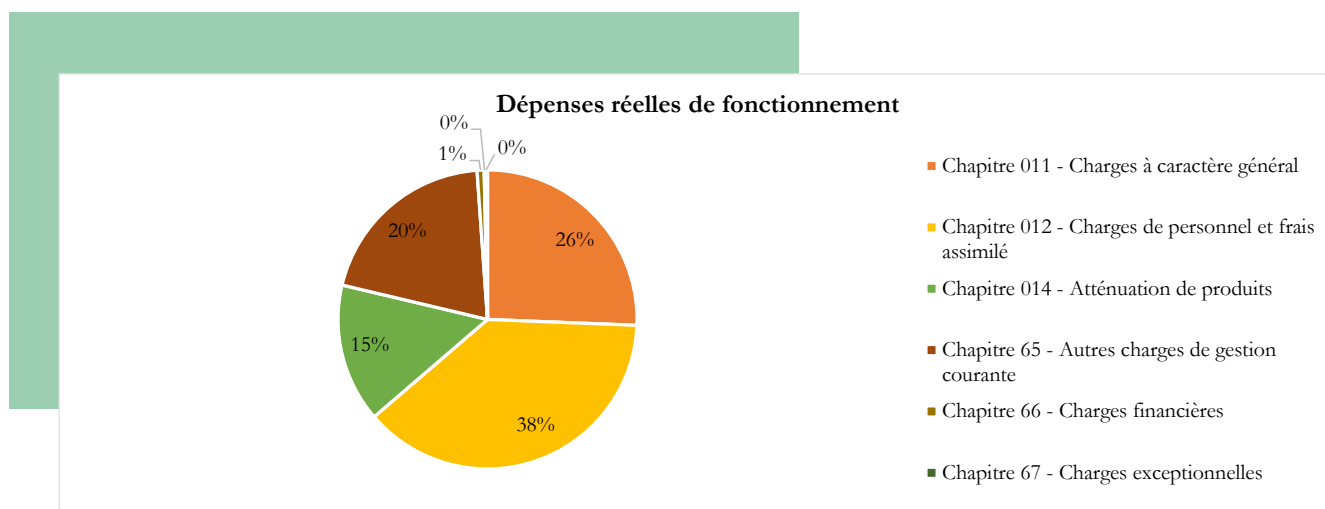
C / LES PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES RECETTES

Ils sont en baisse de 709 706 € à 4 561 137 € cette année.

Cette baisse attendue est principalement due à un rattrapage de refacturation intervenu au titre des salaires du 2^{ème} semestre 2022 des budgets déchets en 2023 pour près de 870 000 €.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel représentent 38% des dépenses réelles de fonctionnement et les charges à caractère général 26 %. Les autres charges de gestion courante et les atténuations de produits arrivent ensuite avec respectivement 20 % et 15 % des dépenses.



A/ LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général se montent à 10 851 070 € contre 9 752 164 € en 2023 soit une hausse de 1 098 906 €.

Libellé	2022	2023	2024	Variation N/N-1
60 - Achats et variations de stocks	1 027 494 €	1 149 085 €	1 454 919 €	305 834 €
61 - Services extérieurs	7 018 774 €	6 769 040 €	7 411 435 €	642 395 €
62 - Autres services extérieurs	1 718 909 €	1 779 199 €	1 918 534 €	139 335 €
63 - Impôts, taxes et versement assimilés	36 326 €	54 841 €	66 181 €	11 340 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 801 503 €	9 752 165 €	10 851 069 €	1 098 904 €

Malgré plusieurs arbitrages intervenus cette année, les dépenses au 61 – Services extérieurs sont en hausse importante du fait de l’augmentation des frais de la Délégation de Service Public transport, première dépense du chapitre à 5 958 180 €. Les principales hausses concernent également les frais de reconstruction de la scierie de la Hallière pour plus de 300 000 € cette année et les frais d’entretien des réseaux d’eaux pluviales sur les secteurs en Délégation de Service Public en hausse de 230 000 €.

Les dépenses d’électricité et de chauffage (y compris maintenance) progressent encore cette année de près de 60 000 € pour atteindre 744 826 €.

B/ LA MASSE SALARIALE ET FRAIS ASSIMILÉS

Les charges de personnel se montent à 16 120 987 € contre 15 837 187 € en 2023 soit une hausse de 283 799 € pour le budget principal. Les budgets régies Eau-Assainissement assurent également une partie de la masse salariale et des autres dépenses de personnel.

La masse salariale, qui constitue environ 90% des dépenses est en hausse de 811 000 € (tous budgets réunis). Les principales évolutions concernent les évolutions statutaires qui représentent un surcoût de 833 000 € ; notamment le glissement vieillesse technicité pour 519 000 € et la hausse des grilles de rémunération et du point d'indice pour 245 000 €.

Effectifs :

La Communauté d'agglomération comptait 419 agents au 31 décembre 2024 et 375,4 équivalents temps plein, contre, respectivement, 408 et 365,1 au 31 décembre 2023. Cette hausse est principalement due à la mise en œuvre de la REOMI et la poursuite de la reprise en direct des services eau et assainissement.

Atténuation de la masse salariale :

Une partie des dépenses de salaires est couverte au titre de la mutualisation et des mises à disposition pour 3 820 000 € (déduite des attributions de compensation ou refacturée aux communes membres ou établissements publics partenaires).

Des charges sont également refacturées aux budgets annexes pour 2 211 000 €.

Enfin, 365 000 € sont compensés par ailleurs : participation de l'Etat au titre des contrats aidés et des postes subventionnés, assurances, remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, délégation syndicale, etc.

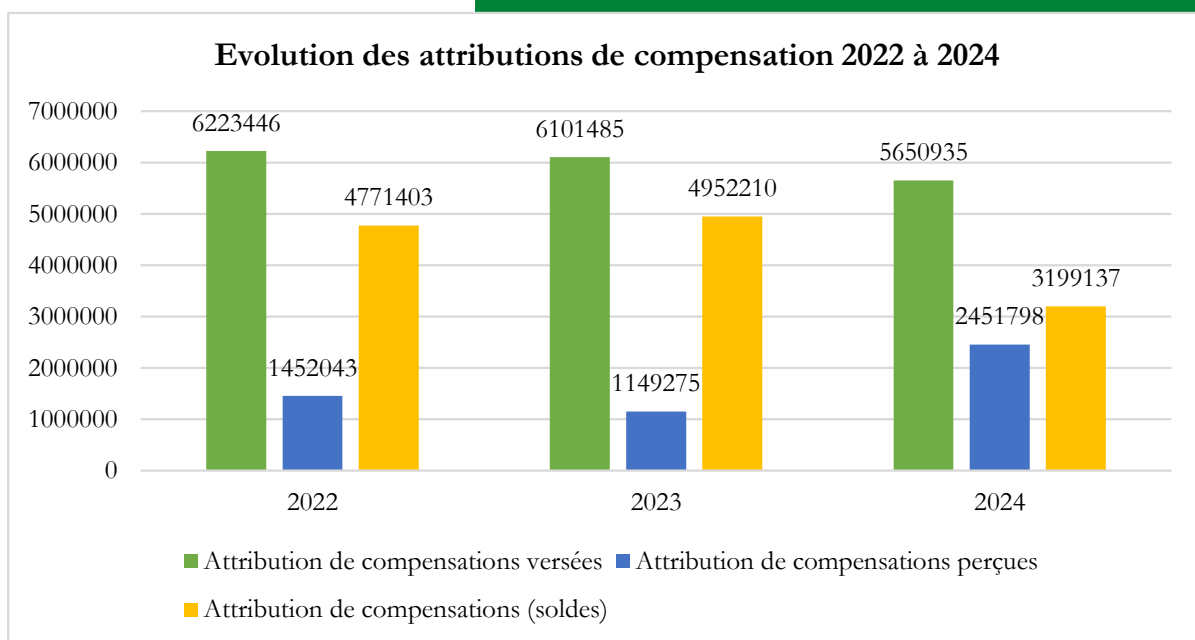
Le total des atténuations de la masse salariale s'élève à 6 395 035 €.

C / ATTÉNUATION DE PRODUITS

La principale dépense de ce chapitre concerne les attributions de compensations versées aux communes membres.

Les attributions figurent en dépenses (attributions versées : 5 650 935 €) et en recettes (attributions reçues : 2 451 798 €).

Le solde des attributions de compensation s'établit à 3 199 137 € en 2024.



D/ LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 8 543 533 € contre 7 333 176 € en 2023 soit une hausse de 1 210 357 €.

La hausse concerne la participation de certaines communes au financement des services Eau-Assainissement qui aurait dû intervenir dès la prise de compétence avec des reversements sur les années 2022, 2023 et 2024 cette année pour un montant de 1 364 212 €.

Certaines contributions sont également en hausse notamment le Service Départemental d'Incendie et de Secours avec une augmentation de 107 818 €, l'Établissement Public Territorial de Bassin et le Syndicat Mixte Moselle Amont avec une hausse de 102 699 € ou encore la subvention à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges au titre de l'extension du tarif déodatien des entrées Aquanova à l'ensemble du territoire (augmentation de 195 480 €).

Parallèlement, la participation au déficit du budget Aquanova est en baisse de 105 668 € ainsi que la participation à la subvention d'équilibre versée à l'office du tourisme intercommunal (baisse de 171 495 €) grâce à des recettes de taxe de séjour particulièrement dynamique cette année.

E/ LES CHARGES FINANCIÈRES

Le montant des intérêts d'emprunts est en hausse à 322 931 € contre 229 771 € en 2023.

Les autres dépenses connaissent des évolutions peu significatives.

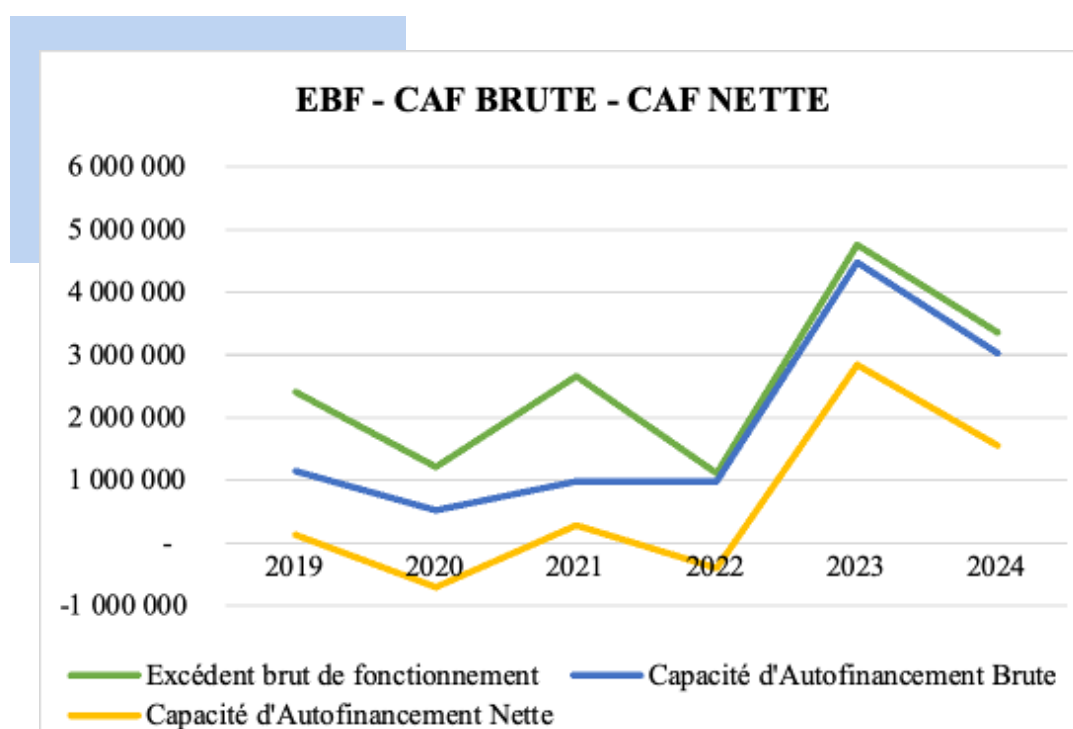
RATIOS FINANCIERS / CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE

La Capacité d'Autofinancement Brute permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissements.

La Capacité d'Autofinancement Nette permet de mesurer l'autofinancement disponible après avoir couvert la charge de la dette en investissement.

	2022	2023	2024
Excédent brut de fonctionnement	1 111 637 €	4 756 308 €	3 359 650 €
Résultat financier	-220 259 €	-228 182 €	-321 305 €
Autres produits et charges exc. Réels	91 779 €	-51 852 €	-10 864 €
Capacité d'Autofinancement Brute	983 157 €	4 476 274 €	3 027 481 €
Annuité en capital de la dette	1 384 508 €	1 634 500 €	1 473 448 €
Capacité d'Autofinancement Nette	-401 351 €	2 841 774 €	1 554 033 €

Après une année 2023 marquée par une nette progression de l'épargne et portée par plusieurs flux de recettes exceptionnelles, 2024 est en nette retrait à 1 554 033 €. L'exercice budgétaire 2024 est également marqué par plusieurs flux financiers exceptionnels mais cette fois-ci en dépenses venant complexifier la lecture dans le temps.



SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement du budget principal s'établit à 8 115 706 € en recettes et 11 277 082 € en dépenses. Le résultat d'exécution 2024 est déficitaire de 3 161 376 €.

Le solde d'exécution 2023 était déficitaire de 125 858 €. Le résultat de clôture de la section est donc déficitaire de 3 287 234 € en 2024.

Compte tenu du solde des reports (excédent de 378 055 €), le besoin de financement à couvrir par la section de fonctionnement est de 2 909 179 €.

A / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement, hors reports, s'élèvent à 8 115 706 € en 2024 dont 3 481 041 € hors opérations d'ordre.

Ci-dessous, les principales recettes réelles d'investissement :

Le Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un total de 263 326 €.

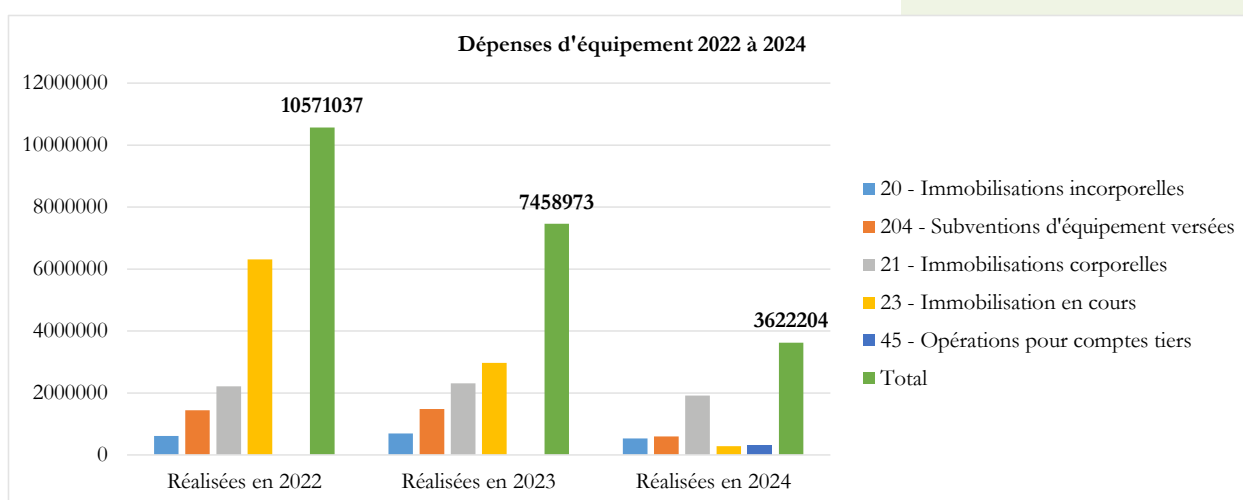
Les **subventions d'investissement** encaissées cette année s'élèvent à 1 418 960 €. Le Conseil Régional Grand-Est a été le principal financeur de la Communauté d'agglomération avec 808 024 € de subventions versées en 2024.

Viennent ensuite :

- L'Etat et ses agences (Agence de l'Eau, ANAH, DRAC, etc.) : 304 765 € ;
- Le Conseil Départemental des Vosges : 196 395 € ;
- Le PETR du Pays de la Déodatie : 65 758 € ;

B / LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2024, hors reports, s'élèvent à 11 277 082 € en 2024 dont 7 100 652 € hors opérations d'ordre. Ci-après, les principales dépenses réelles d'investissement pour un montant total de 3 622 203 €.



L'Agglomération a réalisé 529 317 € de frais d'études notamment sur les projets suivants : élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, traitement de la friche du Souche, programmes de restauration des cours d'eau et d'inventaires des zones humides, valorisation du château de Pierre-Percée, valorisation du chemin des déportés de la seconde guerre mondiale, réalisation du nouveau site internet de l'agglomération, études et audits thermiques des programmes « Petites Villes de Demain » et « Opération programmée d'amélioration de l'Habitat ».

La Communauté d'agglomération a versé 600 208 € de subventions d'équipement pour les programmes suivants :

- 193 359 € au titre des aides à l'immobilier d'entreprise ou FSCOP ;
- 179 049 € dans le cadre des fonds de concours ;
- 180 000 € pour le projet de cinéma Nova Ciné ;
- 47 800 € au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le Programme Habiter Mieux.

Au chapitre 21, l'Agglomération a réalisé 1 916 595 € sur les projets suivants :

- 708 073 € de travaux de réfection d'ouvrages d'eaux pluviales ;
- 418 949 € de travaux pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le site du Souche ;
- 178 614 € d'investissement pour les programmes de restauration des cours d'eau et achats de terrains dans le cadre de la politique de préservation des milieux naturels ;
- 129 379 € d'investissement au Musée Pierre Noël ;
- 126 090 € de travaux à l'office du tourisme de Senones ;
- 96 514 € d'acquisition de matériel informatique pour l'ensemble des services de la collectivité ;
- 50 742 € de travaux sur les voies vertes ;
- 41 964 € d'investissement pour les structures enfance – jeunesse ;
- 166 270 € d'acquisitions et travaux divers.

Au chapitre 23, la Communauté d'agglomération a réalisé 282 747 € sur les projets suivants :

- 258 002 € de travaux pour le programme de la Boussole et d'office de tourisme intercommunal ;
- 16 916 € de travaux de restauration des cours d'eau ;
- 7 830 € de frais de restauration d'œuvres culturelles.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

A/ VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2024, l'encours de l'Agglomération est composé de 100 emprunts pour un total de 43 168 958 €. Le taux moyen appliqué sur les échéances 2024 est de 2,22 %.

	31/12/2024
Encours	43 168 958 €
Nombre d'emprunts	100
Dispo. Ligne trésorerie	0
Durée résiduelle	16 ans 10 mois
Vie moyenne résiduelle	8 ans et 6 mois
Taux moyen annuel	2,20%
Taux act. résiduel	1,71%
Taux de marché	2,09%
Marge moyenne	0,93%

Le budget principal porte 52.23 % de la dette de la Communauté d'Agglomération, le détail par budget est présenté ci-après :

Budget	Capital restant dû	%
Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	22 547 286 €	52,23%
OM REOM	1 391 644 €	2,22%
Activités économiques	3 117 927 €	7,22%
Eau REGIE	4 877 321 €	11,3%
Assainissement REGIE	11 234 781 €	26,03%
Total	43 168 959 €	100%

B/ STRUCTURE

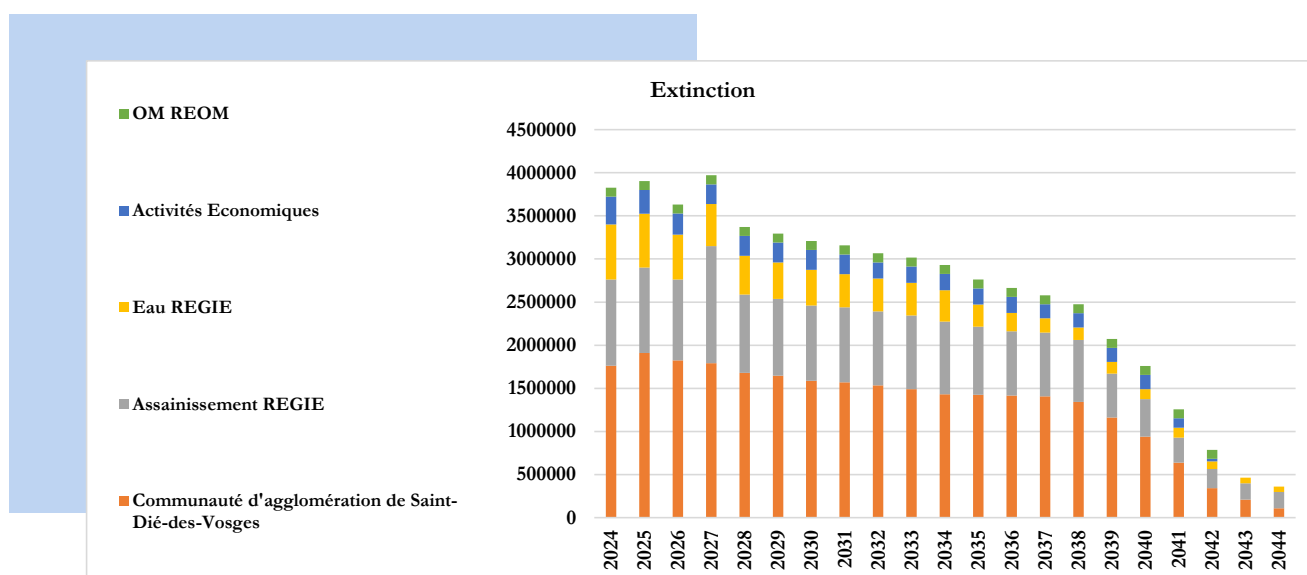
La dette est surtout composée de produits à taux fixe : 89 %. 94,74 % de la dette est notée A1 selon la classification de GISSLER, niveau de risque le plus faible.

Les contrats structurés représentent 6,27 % de l'encours : les modalités de calcul des taux ne comportent pas de risques à court et moyen terme.

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	40 467 916 €	93,74%
B1	1 711 042 €	3,96%
D1	990 000 €	2,29%
Total	43 168 958 €	100%

C/ EXTINCTION

Le graphique ci-après reprend l'extinction de la dette (capital plus intérêts) par budget pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2044.



D/ LA DETTE GARANTIE

Tous les emprunts garantis par l'Agglomération ont été souscrits par le bailleur social Le Toit Vosgien.

Les 14 lignes d'emprunts garantis représentent un encours de 5 653 131 € au 31 décembre 2024, soit 12,45 % de recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

LES BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges disposait de 7 budgets annexes sur l'exercice budgétaire 2024 :

- 1 budget annexe pour le service déchets (REOMI) ;
- 1 budget annexe « Activités Economiques » ;
- 1 budget annexe « Zones d'activités » ;
- 2 budgets annexes pour les services eau (1 en DSP et 1 en régie) ;
- 2 budgets annexes pour les services assainissement (1 en DSP et 1 en régie).

Le résultat consolidé en fonctionnement est en progression de plus de 1,8 M € par rapport à 2023 ; il est de 12 036 433 € en 2024. Néanmoins, la situation budgétaire est très hétérogène selon les budgets.

Dans le même temps, le résultat de la section d'investissement est en repli de près 2,6 M €. Cette baisse est principalement liée à la réduction du recours à l'emprunt en 2024 et l'avance octroyée à la régie déchets sur les fonds propres du budget principal afin de financer les investissements essentiels à la mise en place de la REOMI. Il est de 5 977 126 €.

Budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Toal
Tous budgets 2021	12 808 875 €	7 632 980 €	20 441 855 €
Tous budgets 2022	10 189 725 €	9 769 422 €	19 959 147 €
Tous budgets 2023	10 232 430 €	8 569 425 €	18 801 855 €
Tous budgets 2024	12 036 433 €	5 977 126 €	18 013 559 €
Evolution 2024/2023	1 804 003 €	2 592 299 €	788 296 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 - TOUS BUDGETS

Budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total
Budget principal	11 372 159 €	-3 287 234 €	8 084 925 €
Budget déchets REOMI	-1 372 075 €	2 608 304 €	1 236 229 €
Budget d'activités économiques	295 435 €	2 660 733 €	2 956 168 €
Budget ZAC	11 508 €	109 716 €	121 224 €
Budget Eau DSP	2 253 480 €	612 558 €	2 866 037 €
Budget Eau Régie	-130 791 €	2 358 715 €	2 227 924 €
Budget Assainissement DSP	579 773 €	548 323 €	1 128 095 €
Budget Assainissement Régie	-973 056 €	366 012 €	-607 043 €
Evolution 2023/2022	12 036 433 €	5 977 127 €	18 013 559 €



